

Zoning Industriel des Hauts-Sarts Rue de Hermée 225 4040 HERSTAL TVA BE0507 735 513 Tel 04/230.33.00 E-Mail secretariat@pro-control.be



D-4 1 1 1 1	Date d'émission : 01-10-2025									
Date de visit	e le(s) : 01-10-2	:025	Adressedevisite: 7070 LE ROEULX Rue de l'Hôtel de Ville 22							
Agent-visiteur : Grégory Godart		Propriétaire : Demandeur:								
Réf :			Installateur:							
EAN : N.C		01	T.V.A. Installat	eur:				🗆		
GRD : ORES	_	· · · ·	ır n° : 2515266	Injection	Index :		086807.3 (kWh)	Index :		(kWh) (kWh)
Voirindex	compteur sur phot	o(s)enannex	ke.	Injection			(KVVII)	ilidex .		(KVVII)
RAI	PPORT DE CON	ITROLE D	'UNE INSTALLA	TION EL	ECTRIQUE DOM	ESTIC	QUE A BASSE TENSIC	N ET A TRE	S BASSE TENSION	
	on appliquée : F									
			el standard attrib C-E-10 🗷 DTT-C-E			Ппт	T-C-F-13 (I 1 7 22)			
☐ Contrôle	e deconformité ava	ant mise en	 -	🗀			dérogatoires:			
	e contrôle (L1 6.5.) e contrôle d'une ar		allation pour renford	ement (L1			nstallations (L1 8.2.1.) avant leselon			
☐ Visite d	e contrôle d'une ar e contrôle d'une ar	ncienne inst	allation pour vente (L1 8.4.2.)	<u>Ty</u> pe d	'instal <u>l</u>		_		
Type d'habita	tion : 🗷 maisor	п 🔲 арра	artement 🔲 lieu	destiné à	usage privatif:		_	_		
			2x230 \Bar{2}3x230			_	Fréquence : 50Hz		Schéma liaison à la t	erre : TT
	ccordement : 🗵 tation tableau pr				évue max : Inter s		selon devis GRD néral : / A, Δ In :	/ mA	A, type : □A □B	
	terre : Nature :	•			mune / Localisati	on du	sectionneur de terre :A		·	
			circuits terminaux		; Mesures :		•		circuit(s) : Ri Global	
			tion & schémas vi Type: (C) Charge véhi		_		du oo battariaa	l	▼ Voir croquis	réalisés
Borne (N)Ouv	Pmax (kW)	Type	Marque / Modèle	cule (C+K) C	narge verilcule + Kelij	ection d	N° de série		Protection aval: type	+ In(A)
*/ N°										
*/ N° PV: *(N)ouvelle(E)xistante (R)emplace	ement								
*/Nb panr	neaux : de		/c / total :0	Wc	P Total : 0	Wc	*/ Cpt vert 1 N°: */		Index :	(kWh)
*/ Nb pan */ Nb pan			/c / total : 0 /c / total : 0	Wc Wc			Cpt vert 2 N°: */ Cpt vert 3 N°: N° de		Index :	(kWh) (kWh)
Onduleur	S _{max} (VA)	Tac (A)	Marque / Modèle		SmaxTotal: 0	VA	série		Index : Protection aval: type -	· /
*/ N° */ N°			•		-					
*/ N°										
			résistance de dispe				·		OK Inf Rem	
			s sont adaptées aux nément aux plans et		des circuits qu'elles	protège	ent ————————————————————————————————————		OK Inf Rem	
Matériel instal	lé correspond aux	facteurs d'ir	nfluences externes p	orésents					OK Inf Rem	SO
			contacts directs et in		: PF des Prises de (COURANT	et appareils de classe l		OK Inf Rem	
Etat du matéri	el électrique fixe (f	ixations, dé	térioration,)						OK Inf In Rem	T so
			poste fixe ou mobile ur bouton test et via			ers poul	r les personnes et les biens	S	OK Inf Rem	SO SO
			nent (moins de 5 se						OK Inf Rem	X SO
⊠ INFRACT	TONS 🗵 voir a	nnexe DT	T_INF_E_20 🔲	voir List	e ci-dessous 🗌	Néan	t:			
⊠ REMARQ	UES 🗵 voir a	nnexe DT	T_INF_E_20	voir List	e ci-dessous 🔲	Néan	t:			
CONCLUSIO	M . (devoiredupror	oriátaira das	tionnaireouevnloita	nt : voirpag	e2)Seuleslesnarties	vicible	setaccessiblesdel'installation	nontnuêtrevér	rifiées	
							ions électriques à basse te			aine visite
_	e est à effectuer av	ant le						, ,		
☐ L'installatio	n électrique n'est p	oas conform	e aux prescriptions	du Livre 1	du RGIE concernan	t les in	, ont été visés et sont signé stallations électriques à ba	sse tension et	à très basse tension.	
□L'instal	lation ne peut être	mise en usa	age 🗷 Les travaux	nécessair	es pour faire dispara	aitre les	s infractions constatées pe	ndant la visite	de contrôle, doivent être	exécutés
	etard et toutes mes sonnes et les bien		iates uoivent etre pi	ises pour (_l u en cas de maintié	en en S	ervice des installations, les	o minacuons ne	consuluent pas un dang	ei hont
□Une vis	site complémentair	re est à exé	cuter par le même o	rganisme a	avant le			1 10 4 4		
Annexes au pro	☑Une nouvelle visite de contrôle est à exécuter par un organisme agréé au terme du délai de 18 mois prenant cours le jour de l'acte de vente. Annexes au présent rapport : ☐ Néant ☐ Plans de position et Schémas ☑DTT_INF_E_20 ☑Autres :PHOTOS									
Nom etv	isadel' agent-visit	teur:	and do position of 0	5.1011ld5 <u>[8</u>	· · ·	۰۲		a du demandeı	ur si présent:	
	OCONTROL ASBI y Godart		01							
951	, 	4	otal							

		SYSTÈME DE MISE À LA TERRE
×	BT100	Absence d'installation de mise à la terre, veuillez y remédier d'urgence. (L1 5.4.2)
	BT101	Veuillez localiser le sectionneur de terre BT. (L1 5.4.3.5)
×	BT102	Veuillez placer un sectionneur de terre D1: (±1.5.4.3.5.) Veuillez placer un sectionneur de terre (barrette de sectionnement). (L1.5.4.3.5)
-		
	BT103	Le sectionneur de terre est cassé et/ou corrodé, a remplacer. (L1 5.4.3.5)
	BT104	Continuité entre l'amont et l'aval sur le sectionneur de terre ouvert, veuillez y remédier pour une mesure de terre possible. (L1 5.4.3.5)
	BT105	La prise de terre est traversée par un courant de défaut, y remédier d'urgence. (L1 4.2.3.1)
		La valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre BT doit être de maximum 30 Ohms ou inférieure à 100 Ohms avec des mesures
	BT109	complémentaires. (L1 4.2.4.3.b.)
	BT110	
	BITTU	La prise de terre commune a une valeur de résistance de dispersion inférieure ou égale à 30 Ohms. (L1 5.4.2.1c2)
×	BT114	La section minimum du conducteur de terre, entre la prise de terre et le sectionneur-terre, doit être de 10 mm² si les conducteurs sont en cuivre et munis d'un revêtement
		les protégeant contre la corrosion, 25 mm² en cuivre nu, 50 mm² en aluminium ou acier. (L1 5.4.2.2)
	BT115	Dans les lieux domestiques, seuls les conducteurs de protection en cuivre sont admis. (L1 5.4.3.1)
	BT116	Le conducteur de terre isolé doit être de couleur jaune/vert. (L1 5.1.6.2)
	BT117	Remplacer le conducteur isolé jaune/vert utilisé comme conducteur actif. (L1 5.1.6.2)
	BT118	Les conducteurs de terre jaune/vert de câbles des circuits de départ doivent être raccordés à la barrette de terre du tableau BT : y remédier d'urgence. (L1 4.2.3.2)
	21110	La section minimum du conducteur de protection et/ou PEN doit être soit égale à la section des conducteurs actifs si les conducteurs actifs on une section inférieure ou
	BT119	
	BITTE	égale à 16 mm², soit de 16 mm² si les conducteurs actifs ont une section comprise entre 16 et 35 mm², soit égale à la moitié de la section des conducteurs actifs si les
	igwdot	conducteurs actifs ont une section supérieure à 35 mm². (L1 5.4.3.2.)
ш	BT122	Les conducteurs de protection PE doivent être convenablement protégés contre les contraintes mécaniques et les effets chimiques et électrochimique. (L1-5.4.3.4)
	BT123	Il est interdit d'interrompre le circuit de protection lors de l'enlèvement d'une machine ou d'un appareil. (L1 5.4.3.6)
	BT124	La continuité du conducteur PE doit absolument être garantie dans le temps : veuillez y remédier d'urgence. (L1 5.4.3.6)
	BT125	Rupture de la continuité des conducteurs de protection : veuillez-y remédier d'urgence. (L1 5.4.3.6)
	BT126	Rupture de la continuité des liaisons équipotentielles principales : veuillez y remédier d'urgence. (L1 5.4.4.1)
×	BT127	Veuillez réaliser et/ou compléter les liaisons équipotentielles principales : Veuillez réaliser et/ou compléter les liaisons équipotentielles principales (L1 5.4.4.1)
	DITZI	
	BT128	La section minimale de liaisons équipotentielles principales est au moins égale à la moitié de celle du plus gros conducteur PE de l'installation avec un minimum de 6 mm².
		(L1-5.4.4.1)
\Box	BT129	Les liaisons équipotentielles principales n'ont pas été localisées. (L1 5.4.4.1)
	BT130	Rupture de la continuité des liaisons équipotentielles supplémentaires : veuillez y remédier d'urgence. (L1 5.4.4.2)
	BT131	Veuillez réaliser et/ou compléter les liaisons équipotentielles supplémentaires. (L1 5.4.4.2)
_		La section minimale de liaisons équipotentielles supplémentaires est au moins égale à la moitié de celle du plus gros conducteur PE de l'installation avec un minimum de
	BT132	4 mm² ou 2,5mm² sous protection mécanique. (L15,44,2)
\vdash	BT133	Les liaisons équipotentielles supplémentaires n'ont pas été localisées. (L1 5.4.4.2)
 - 		
├├	BT134	Les tableaux et coffrets métalliques doivent être mis à la terre. (L1 5.4.4.2)
	BT135	Chemins de câbles métalliques à relier à la terre. (L1 5.4.4.2)
×	BT138	Rupture de liaison de terre sur les prises de courant. (L1 5.3.5.2.b)
	BT139	Les prises de courant permettant d'alimenter des appareils de classe 1 doivent être munies d'une broche de terre. (L1 4.2.4.3a)
		Une liaison équipotentielle supplémentaire relie localement toutes les masses du matériel électrique et tous les éléments conducteurs étrangers simultanément
	BT140	accessibles situés dans le lieu contenant une baignoire et/ou une douche. (L1 7.1.4.4)
\Box	BT141	Le DDR doit être placé en amont des canalisations de classe I (XFVB, EVAVB,). (L1 4.2.4.3a)
	BT142	
	D1142	Toutes les masses protégées par le même DDR doivent être interconnectées avec la même prise de terre. (L1 4.2.4.3a)
		TABLEAUX
$\perp \perp \perp$	BT300	Les tableaux de repartition sont en matiere incombustible, non hygroscopique et offrent une resistance mecanique suffisante. (L1 5.3.5.1a)
		Les tableaux de repartition et de manoeuvre sont installes de maniere a rendre aises leur manoeuvre, leur surveillance et leur entretien ainsique l'accès au materiel
	BT301	electrique dans ces tableaux. Dans les installations domestiques, les tableaux de répartition et de manœuvre sont facilement accessibles sans moyens spéciaux.
		(L1 5.3.5.1c)
	BT302	Dans les installations domestiques, les tableaux de répartition et de manœuvre sont de classe I ou II, avec paroi arrière et porte. (L1 5.3.5.1a)
	BT303	Les tableaux de répartition et de manoeuvre sont repérés de manière claire, bien visible et indélébile. (L1 3.1.3.3a)
×	BT304	La tension d'alimentation doit être indiquée clairement de manière apparente sur chaque tableau de répartition et de manœuvre. (L1 3.1.3.3a)
	BT309	Tous les circuits en amont du disjoncteur-interrupteur général sont à repérer avec la mention "Toujours sous tension" (L1-3.1.3.1.).
	BT310	Veuillez compléter le repérage des circuits. (L1 3.1.3.1)
×	BT311	Repérer les circuits de manière claire et durable. (L1 3.1.3.1)
	BT312	Repérage des circuits incorrects : à remettre à jour. (L1 3.1.3.1)
	BT315	Tableau BT à nettoyer et/ou à dépoussiérer. (L1 9.1.1.)
	BT317	Obturer presse-étoupe d'attente du tableau. (L1 5.2.6.1)
	BT318	Obturer les entrées de câbles d'attente du tableau. (L1 5.2.6.1)
	BT319	Intensité nominale de l'interrupteur général du tableau trop faible, à adapter. (L1 4.4.3.2)
	BT320	La section des pontages doit correspondre au courant admissible lz dans les canalisations. (L1 4.4.1.5)
	DT000	But the first the time with the first that the state of Smith the Smith Smith
	BT322	Dans les installations électriques des lieux domestiques, l'interrupteur-sectionneur général est d'une intensité nominale appropriée à l'installation sans être inférieure à
		Dans les installations electriques des lieux domestiques, l'interrupteur-sectionneur general est d'une intensité nominale appropriée à l'installation sans être inteneure à 40 A. (L.1.5.3.5.1b)
		40 A. (L1 5.3.5.1b)
	BT323	40 A. (L1 5.3.5.1b) Les appareils de protection et de manœuvre relatifs à des circuits dont l'énergie est soumise à des tarifs différents sont groupés sur des panneaux distincts, écartés les
	BT323	40 A. (L1 5.3.5.1b) Les appareils de protection et de manœuvre relatifs à des circuits dont l'énergie est soumise à des tarifs différents sont groupés sur des panneaux distincts, écartés les uns des autres de 10 cm au moins, ou dans des tableaux de répartition et de manœuvre distincts. (L1 5.3.5.1c)
		40 A. (L1 5.3.5.1b) Les appareils de protection et de manœuvre relatifs à des circuits dont l'énergie est soumise à des tanfs différents sont groupés sur des panneaux distincts, écartés les uns des autres de 10 cm au moins, ou dans des tableaux de répartition et de manœuvre distincts. (L1 5.3.5.1c) DOSSIER
	BT400	40 A. (L1 5.3.5.1b) Les appareils de protection et de manœuvre relatifs à des circuits dont l'énergie est soumise à des tarifs différents sont groupés sur des panneaux distincts, écartés les uns des autres de 10 cm au moins, ou dans des tableaux de répartition et de manœuvre distincts. (L1 5.3.5.1c) DOSSIER Plan schématique et/ou descriptif à mettre à jour. (L1 3.1.2.1)
	BT400 BT401	40 A. (L1 5.3.5.1b) Les appareils de protection et de manœuvre relatifs à des circuits dont l'énergie est soumise à des tarifs différents sont groupés sur des panneaux distincts, écartés les uns des autres de 10 cm au moins, ou dans des tableaux de répartition et de manœuvre distincts. (L1 5.3.5.1c) DOSSIER Plan schématique et/ou descriptif à mettre à jour. (L1 3.1.2.1) Destination du circuit d'après le plan schématique incorrect : à modifier. (L1 3.1.2.1)
×	BT400 BT401 BT404	40 A. (L1 5.3.5.1b) Les appareils de protection et de manœuvre relatifs à des circuits dont l'énergie est soumise à des tarifs différents sont groupés sur des panneaux distincts, écartés les uns des autres de 10 cm au moins, ou dans des tableaux de répartition et de manœuvre distincts. (L1 5.3.5.1c) DOSSIER Plan schématique et/ou descriptif à mettre à jour. (L1 3.1.2.1) Destination du circuit d'après le plan schématique incorrect : à modifier. (L1 3.1.2.1) Toute installation électrique fait l'objet d'un ou plusieurs, schémas de circuits et plans de position. (L1 3.1.2.1a)
×	BT400 BT401 BT404 BT405	40 A. (L1 5.3.5.1b) Les appareils de protection et de manœuvre relatifs à des circuits dont l'énergie est soumise à des tarifs différents sont groupés sur des panneaux distincts, écartés les uns des autres de 10 cm au moins, ou dans des tableaux de répartition et de manœuvre distincts. (L1 5.3.5.1c) DOSSIER Plan schématique et/ou descriptif à mettre à jour. (L1 3.1.2.1) Destination du circuit d'après le plan schématique incorrect : à modifier. (L1 3.1.2.1) Toute installation électrique fait l'objet d'un ou plusieurs, schémas de circuits et plans de position. (L1 3.1.2.1a) Les schémas, les plans et les documents reprennent de manière univoque le numéro, la version et la date de la version. (L1 3.1.2.)
×	BT400 BT401 BT404	40 A. (L1 5.3.5.1b) Les appareils de protection et de manœuvre relatifs à des circuits dont l'énergie est soumise à des tarifs différents sont groupés sur des panneaux distincts, écartés les uns des autres de 10 cm au moins, ou dans des tableaux de répartition et de manœuvre distincts. (L1 5.3.5.1c) DOSSIER Plan schématique et/ou descriptif à mettre à jour. (L1 3.1.2.1) Destination du circuit d'après le plan schématique incorrect : à modifier. (L1 3.1.2.1) Toute installation électrique fait l'objet d'un ou plusieurs, schémas de circuits et plans de position. (L1 3.1.2.1a)
X	BT400 BT401 BT404 BT405	40 A. (L1 5.3.5.1b) Les appareils de protection et de manœuvre relatifs à des circuits dont l'énergie est soumise à des tarifs différents sont groupés sur des panneaux distincts, écartés les uns des autres de 10 cm au moins, ou dans des tableaux de répartition et de manœuvre distincts. (L1 5.3.5.1c) DOSSIER Plan schématique et/ou descriptif à mettre à jour. (L1 3.1.2.1) Destination du circuit d'après le plan schématique incorrect : à modifier. (L1 3.1.2.1) Toute installation électrique fait l'objet d'un ou plusieurs, schémas de circuits et plans de position. (L1 3.1.2.1a) Les schémas, les plans et les documents reprennent de manière univoque le numéro, la version et la date de la version. (L1 3.1.2.)
×	BT400 BT401 BT404 BT405	40 A. (L1 5.3.5.1b) Les appareils de protection et de manœuvre relatifs à des circuits dont l'énergie est soumise à des tarifs différents sont groupés sur des panneaux distincts, écartés les uns des autres de 10 cm au moins, ou dans des tableaux de répartition et de manœuvre distincts. (L1 5.3.5.1c) DOSSIER Plan schématique et/ou descriptif à mettre à jour. (L1 3.1.2.1) Destination du circuit d'après le plan schématique incorrect : à modifier. (L1 3.1.2.1) Toute installation électrique fait l'objet d'un ou plusieurs, schémas de circuits et plans de position. (L1 3.1.2.1a) Les schémas, les plans et les documents reprennent de manière univoque le numéro, la version et la date de la version. (L1 3.1.2.1) Les schémas unifilaires et les plans de position doivent être signés et datés par la personne responsable de l'exécution des travaux. (L1 3.1.2.1a)
X	BT400 BT401 BT404 BT405 BT414	40 A. (L1 5.3.5.1b) Les appareils de protection et de manœuvre relatifs à des circuits dont l'énergie est soumise à des tarifs différents sont groupés sur des panneaux distincts, écartés les uns des autres de 10 cm au moins, ou dans des tableaux de répartition et de manœuvre distincts. (L1 5.3.5.1c) DOSSIER Plan schématique et/ou descriptif à mettre à jour. (L1 3.1.2.1) Destination du circuit d'après le plan schématique incorrect : à modifier. (L1 3.1.2.1) Toute installation électrique fait l'objet d'un ou plusieurs, schémas de circuits et plans de position. (L1 3.1.2.1a) Les schémas, les plans et les documents reprennent de manière univoque le numéro, la version et la date de la version. (L1 3.1.2.) Les schémas unifilaires et les plans de position doivent être signés et datés par la personne responsable de l'exécution des travaux. (L1 3.1.2.1a) Les symboles à utiliser pour établir les schémas unifilaires et les plans de position d'une installation électrique domestique sont mentionnés dans le chapitre 2.13. S'il n'y a
X X X	BT400 BT401 BT404 BT405 BT414 BT415	40 A. (L1 5.3.5.1b) Les appareils de protection et de manœuvre relatifs à des circuits dont l'énergie est soumise à des tarifs différents sont groupés sur des panneaux distincts, écartés les uns des autres de 10 cm au moins, ou dans des tableaux de répartition et de manœuvre distincts. (L1 5.3.5.1c) DOSSIER Plan schématique et/ou descriptif à mettre à jour. (L1 3.1.2.1) Destination du circuit d'après le plan schématique incorrect : à modifier. (L1 3.1.2.1) Toute installation électrique fait l'objet d'un ou plusieurs, schémas de circuits et plans de position. (L1 3.1.2.1a) Les schémas, les plans et les documents reprennent de manière univoque le numéro, la version et la date de la version. (L1 3.1.2.1) Les schémas unifilaires et les plans de position doivent être signés et datés par la personne responsable de l'exécution des travaux. (L1 3.1.2.1a) Les symboles à utiliser pour établir les schémas unifilaires et les plans de position d'une installation électrique domestique sont mentionnés dans le <i>chapitre</i> 2.13. S'il n'y a aucun symbole enregistré dans le <i>tableau</i> 2.23., tout autre symbole clairement identifiable et défini dans la légende des schémas unifilaires et des plans de position, peut être utilisé sur les schémas unifilaires et les plans de position d'une installation électrique domestique. (L1 3.1.2.1a)
X	BT400 BT401 BT404 BT405 BT414	40 A. (L1 5.3.5.1b) Les appareils de protection et de manœuvre relatifs à des circuits dont l'énergie est soumise à des tarifs différents sont groupés sur des panneaux distincts, écartés les uns des autres de 10 cm au moins, ou dans des tableaux de répartition et de manœuvre distincts. (L1 5.3.5.1c) DOSSIER Plan schématique et/ou descriptif à mettre à jour. (L1 3.1.2.1) Destination du circuit d'après le plan schématique incorrect : à modifier. (L1 3.1.2.1) Toute installation électrique fait l'objet d'un ou plusieurs, schémas de circuits et plans de position. (L1 3.1.2.1a) Les schémas, les plans et les documents reprennent de manière univoque le numéro, la version et la date de la version. (L1 3.1.2.) Les schémas unifilaires et les plans de position doivent être signés et datés par la personne responsable de l'exécution des travaux. (L1 3.1.2.1a) Les symboles à utiliser pour établir les schémas unifilaires et les plans de position d'une installation électrique domestique sont mentionnés dans le chapitre 2.13. S'il n'y a aucun symbole enregistré dans le tableau 2.23., tout autre symbole clairement identifiable et défini dans la légende des schémas unifilaires et des plans de position, peut
	BT400 BT401 BT404 BT405 BT414 BT415	40 A. (L1 5.3.5.1b) Les appareils de protection et de manœuvre relatifs à des circuits dont l'énergie est soumise à des tarifs différents sont groupés sur des panneaux distincts, écartés les uns des autres de 10 cm au moins, ou dans des tableaux de répartition et de manœuvre distincts. (L1 5.3.5.1c) DOSSIER Plan schématique et/ou descriptif à mettre à jour. (L1 3.1.2.1) Destination du circuit d'après le plan schématique incorrect : à modifier. (L1 3.1.2.1) Toute installation électrique fait l'objet d'un ou plusieurs, schémas de circuits et plans de position. (L1 3.1.2.1a) Les schémas, les plans et les documents reprennent de manière univoque le numéro, la version et la date de la version. (L1 3.1.2.) Les schémas unifilaires et les plans de position doivent être signés et datés par la personne responsable de l'exécution des travaux. (L1 3.1.2.1a) Les symboles à utiliser pour établir les schémas unifilaires et les plans de position d'une installation électrique domestique sont mentionnés dans le <i>chapitre</i> 2.13. S'il n'y a aucun symbole enregistré dans le <i>tableau</i> 2.23. tout autre symbole clairement identifiable et défini dans la légende des schémas unifilaires et des plans de position, peut être utilisé sur les schémas unifilaires et les plans de position d'une installation électrique domestique. (L1 3.1.2.1a) Pour les schémas unifilaires et les plans de position, chaque circuit élémentaire est identifié par une lettre majuscule de l'alphabet. Chaque point lumineux et chaque socle de prise de courant sont identifiés par un numéro donnant l'ordre dans lequel on rencontre ces éléments. (L1 3.1.2.1a)
	BT400 BT401 BT404 BT405 BT414 BT415 BT416 BT417	40 A. (L1 5.3.5.1b) Les appareils de protection et de manœuvre relatifs à des circuits dont l'énergie est soumise à des tarifs différents sont groupés sur des panneaux distincts, écartés les uns des autres de 10 cm au moins, ou dans des tableaux de répartition et de manœuvre distincts. (L1 5.3.5.1c) DOSSIER Plan schématique et/ou descriptif à mettre à jour. (L1 3.1.2.1) Destination du circuit d'après le plan schématique incorrect : à modifier. (L1 3.1.2.1) Toute installation électrique fait l'objet d'un ou plusieurs, schémas de circuits et plans de position. (L1 3.1.2.1a) Les schémas, les plans et les documents reprennent de manière univoque le numéro, la version et la date de la version. (L1 3.1.2.) Les schémas unifilaires et les plans de position doivent être signés et datés par la personne responsable de l'exécution des travaux. (L1 3.1.2.1a) Les symboles à utiliser pour établir les schémas unifilaires et les plans de position d'une installation électrique domestique sont mentionnés dans le chapitre 2.13. S'il n'y a aucun symbole enregistré dans le tableau 2.23., tout autre symbole clairement identifiable et défini dans la légende des schémas unifilaires et des plans de position d'une installation électrique domestique. (L1 3.1.2.1a) Pour les schémas unifilaires et les plans de position, chaque circuit élémentaire est identifié par une lettre majuscule de l'alphabet. Chaque point lumineux et chaque socle de prise de courant sont identifiés par un numéro donnant l'ordre dans lequel on rencontre ces éléments. (L1 3.1.2.1a)
	BT400 BT401 BT404 BT405 BT414 BT415	40 A. (L1 5.3.5.1b) Les appareils de protection et de manœuvre relatifs à des circuits dont l'énergie est soumise à des tarifs différents sont groupés sur des panneaux distincts, écartés les uns des autres de 10 cm au moins, ou dans des tableaux de répartition et de manœuvre distincts. (L1 5.3.5.1c) DOSSIER Plan schématique et/ou descriptif à mettre à jour. (L1 3.1.2.1) Destination du circuit d'après le plan schématique incorrect : à modifier. (L1 3.1.2.1) Toute installation électrique fait l'objet d'un ou plusieurs, schémas de circuits et plans de position. (L1 3.1.2.1a) Les schémas, les plans et les documents reprennent de manière univoque le numéro, la version et la date de la version. (L1 3.1.2.) Les schémas unifilaires et les plans de position doivent être signés et datés par la personne responsable de l'exécution des travaux. (L1 3.1.2.1a) Les symboles à utiliser pour établir les schémas unifilaires et les plans de position d'une installation électrique domestique sont mentionnés dans le <i>chapitre</i> 2.13. S'il n'y a aucun symbole enregistré dans le <i>tableau</i> 2.23., tout autre symbole clairement identifiable et défini dans la légende des schémas unifilaires et les plans de position d'une installation électrique domestique. (L1 3.1.2.1a) Pour les schémas unifilaires et les plans de position, chaque circuit élémentaire est identifié par une lettre majuscule de l'alphabet. Chaque point lumineux et chaque socle de prise de courant sont identifiés par un numéro donnant l'ordre dans lequel on rencontre ces éléments. (L1 3.1.2.1a) Toute ancienne partie de l'installation électrique dont la réalisation sur place à été entamée avant le 1/10/1981 et figurant sur les schémas unifilaires est indiquée par un
	BT400 BT401 BT404 BT405 BT414 BT415 BT416 BT417	40 A. (L1 5.3.5.1b) Les appareils de protection et de manœuvre relatifs à des circuits dont l'énergie est soumise à des tarifs différents sont groupés sur des panneaux distincts, écartés les uns des autres de 10 cm au moins, ou dans des tableaux de répartition et de manœuvre distincts. (L1 5.3.5.1c) DOSSIER Plan schématique et/ou descriptif à mettre à jour. (L1 3.1.2.1) Destination du circuit d'après le plan schématique incorrect : à modifier. (L1 3.1.2.1) Toute installation électrique fait l'objet d'un ou plusieurs, schémas de circuits et plans de position. (L1 3.1.2.1a) Les schémas, les plans et les documents reprennent de manière univoque le numéro, la version et la date de la version. (L1 3.1.2.1) Les schémas unifilaires et les plans de position doivent être signés et datés par la personne responsable de l'exécution des travaux. (L1 3.1.2.1a) Les symboles à utiliser pour établir les schémas unifilaires et les plans de position d'une installation électrique domestique sont mentionnés dans le chapitre 2.13. S'il n'y a aucun symbole enregistré dans le tableau 2.23., tout autre symbole clairement identifiable et défini dans la légende des schémas unifilaires et des plans de position, peut être utilisé sur les schémas unifilaires et les plans de position d'une installation électrique domestique. (L1 3.1.2.1a) Pour les schémas unifilaires et les plans de position, chaque circuit élémentaire est identifié par une lettre majuscule de l'alphabet. Chaque point lumineux et chaque socle de prise de courant sont identifiés par un numéro donnant l'ordre dans lequel on rencontre ces éléments. (L1 3.1.2.1a) La tension et la nature du courant doivent être mentionnées sur le schéma unifilaire. (L1 3.1.2.1a) Toute ancienne partie de l'installation électrique dont la réalisation sur place à été entamée avant le 1/10/1981 et figurant sur les schémas unifilaires est indiquée par un cartouche a l'intérieur duquel il est mentionnée « partie ancienne » (L1 3.1.2.1a)
	BT400 BT401 BT404 BT405 BT414 BT415 BT416 BT417 BT418	40 A. (L1 5.3.5.1b) Les appareils de protection et de manœuvre relatifs à des circuits dont l'énergie est soumise à des tarifs différents sont groupés sur des panneaux distincts, écartés les uns des autres de 10 cm au moins, ou dans des tableaux de répartition et de manœuvre distincts. (L1 5.3.5.1c) DOSSIER Plan schématique et/ou descriptif à mettre à jour. (L1 3.1.2.1) Destination du circuit d'après le plan schématique incorrect : à modifier. (L1 3.1.2.1) Toute installation électrique fait l'objet d'un ou plusieurs, schémas de circuits et plans de position. (L1 3.1.2.1a) Les schémas, les plans et les documents reprennent de manière univoque le numéro, la version et la date de la version. (L1 3.1.2.) Les schémas unifilaires et les plans de position doivent être signés et datés par la personne responsable de l'exécution des travaux. (L1 3.1.2.1a) Les symboles à utiliser pour établir les schémas unifilaires et les plans de position d'une installation électrique domestique sont mentionnés dans le <i>chapitre 2.13</i> . S'il n'y a aucun symbole enregistré dans le tableau 2.23, tout autre symbole clairement identifiable et défini dans la légende des schémas unifilaires et des plans de position, peut être utilisé sur les schémas unifilaires et les plans de position d'une installation électrique domestique. (L1 3.1.2.1a) Pour les schémas unifilaires et les plans de position, chaque circuit élémentaire est identifié par une lettre majuscule de l'alphabet. Chaque point lumineux et chaque socle de prise de courant sont identifiés par un numéro donnant l'ordre dans lequel on rencontre ces éléments. (L1 3.1.2.1a) La tension et la nature du courant doivent être mentionnées sur le schéma unifilaire. (L1 3.1.2.1a) Toute ancienne partie de l'installation électrique dont la réalisation sur place à été entamée avant le 1/10/1981 et figurant sur les schémas unifilaires est indiquée par un cardouche a l'intérieur duquel il est mentionné « partie ancienne ». (L1 3.1.2.1a) Les schémas unifilaires reprennent au moins les canali
	BT400 BT401 BT404 BT405 BT414 BT415 BT416 BT417	Les appareils de protection et de manœuvre relatifs à des circuits dont l'énergie est soumise à des tarifs différents sont groupés sur des panneaux distincts, écartés les uns des autres de 10 cm au moins, ou dans des tableaux de répartition et de manœuvre distincts. (L1 5.3.5.1c) DOSSIER Plan schématique et/ou descriptif à mettre à jour. (L1 3.1.2.1) Destination du circuit d'après le plan schématique incorrect : à modifier. (L1 3.1.2.1) Toute installation électrique fait l'objet d'un ou plusieurs, schémas de circuits et plans de position. (L1 3.1.2.1a) Les schémas, les plans et les documents reprennent de manière univoque le numéro, la version et la date de la version. (L1 3.1.2.) Les schémas unifilaires et les plans de position doivent être signés et datés par la personne responsable de l'exécution des travaux. (L1 3.1.2.1a) Les symboles à utiliser pour établir les schémas unifilaires et les plans de position d'une installation électrique domestique sont mentionnés dans le <i>chapitre 2.13</i> . S'il n'y a aucun symbole enregistré dans le <i>tableau 2.23</i> ., tout autre symbole clairement identifiable et défini dans la légende des schémas unifilaires et les plans de position, d'une installation électrique domestique. (L1 3.1.2.1a) Pour les schémas unifilaires et les plans de position, chaque circuit élémentaire est identifié par une lettre majuscule de l'alphabet. Chaque point lumineux et chaque socle de prise de courant sont identifiés par un numéro donnant l'ordre dans lequel on rencontre ces éléments. (L1 3.1.2.1a) La tension et la nature du courant doivent être mentionnées sur le schéma unifilaire. (L1 3.1.2.1a) Toute ancienne partie de l'installation électrique dont la réalisation sur place à été entamée avant le 1/10/1981 et figurant sur les schémas unifilaires est indiquée par un cartouche a l'intérieur duquel il est mentionné « partie ancienne ». (L1 3.1.2.1a) Les schémas unifilaires reprennent au moins les canalisations électriques (type, section, nombre des conducteurs et le mode de pose), les dispo
	BT400 BT401 BT401 BT405 BT414 BT415 BT416 BT417 BT418	Les schémas unifilaires et les plans de position divent être signés et datés par la personne responsable de l'exécution des travaux. (L1 3.1.2.1a) Les schémas unifilaires et les plans de position douvent être unifilaires et les plans de position, chaque circuit élémentaire est identifié par une lettre majuscule de l'alphabet. Chaque point lumineux et chaque socle de prise de courant sont identifiés par un numéro donnant l'ordre dans lequel on rencontre os éléments. (L1 3.1.2.1a) Pour les schémas unifilaires et les plans de position, chaque circuit élémentaire est identifié par une lettre majuscule de l'alphabet. Chaque point lumineux et chaque socle de prise de courant sont identifiés par un numéro donnant l'ordre dans lequel on rencontre ces éléments. (L1 3.1.2.1a) Toute ancienne partie de l'installation électrique domestique te l'alphabet. Chaque point lumineux et chaque socle de prise de courant sont identifiés par un numéro donnant l'ordre dans lequel on rencontre ces éléments. (L1 3.1.2.1a) Toute ancienne partie de l'installation électrique dont la réalisation service de l'alphabet. Chaque point lumineux et chaque socle de prise de courant sont identifiés par un numéro donnant l'ordre dans lequel on rencontre ces éléments. (L1 3.1.2.1a) Toute ancienne partie de l'installation électrique dont la réalisation sur place à été entamée avant le 1/10/1981 et figurant sur les schémas unifilaires est indiquée par un cartouche a l'intérieur duquel il est mentionné « partie ancienne ». (L1 3.1.2.1a) Les schémas unifilaires et prennent au moins les canalisations électriques (type, section, nombre des conducteurs et le mode de pose), les dispositifs de protection (DDR et disjoncteurs), les équipements (interrupteurs, boites de courant, points lumineux, les machines et appareils fixes et les sources (transformateur, panneau solaire, onduleur, batterie). (L1 3.1.2.2a)
	BT400 BT401 BT404 BT405 BT414 BT415 BT416 BT417 BT418	Les aphareis de protection et de manœuvre relatifs à des circuits dont l'énergie est soumise à des tarifs différents sont groupés sur des panneaux distincts, écartés les uns des autres de 10 cm au moins, ou dans des tableaux de répartition et de manœuvre distincts. (L1 5.3.5.1c) DOSSIER Plan schématique et/ou descriptif à mettre à jour. (L1 3.1.2.1) Destination du circuit d'après le plan schématique incorrect : à modifier. (L1 3.1.2.1) Toute installation électrique fait l'objet d'un ou plusieurs, schémas de circuits et plans de position. (L1 3.1.2.1a) Les schémas, les plans et les documents reprennent de manière univoque le numéro, la version et la date de la version. (L1 3.1.2.1) Les schémas unifilaires et les plans de position doivent être signés et datés par la personne responsable de l'exécution des travaux. (L1 3.1.2.1a) Les symboles à utiliser pour établir les schémas unifilaires et les plans de position d'une installation électrique domestique sont mentionnés dans le chapitre 2.13. S'il n'y a aucun symbole enregistré dans le fableau 2.23, tout autre symbole clairement identifiable et défini dans la légende des schémas unifilaires et les plans de position d'une installation électrique domestique. (L1 3.1.2.1a) Pour les schémas unifilaires et les plans de position d'une installation électrique domestique. (L1 3.1.2.1a) Pour les schémas unifilaires et les plans de position d'une installation électrique domestique. (L1 3.1.2.1a) La tension et la nature du courant doivent être mentionnées sur le schéma unifilaire. (L1 3.1.2.1a) La tension et la nature du courant doivent être mentionnées sur le schéma unifilaire. (L1 3.1.2.1a) Toute ancienne partie de l'installation électrique dont la réalisation sur place à été entamée avant le 1/10/1981 et figurant sur les schémas unifilaires est indiquée par un cartouche a l'intérieur duquel il est mentionnée sur le schéma unifilaire. (L1 3.1.2.1a) Les schémas unifilaires reprennent au moins les canalisations électriques (type, section, nombre des conducteurs e
	BT400 BT401 BT404 BT405 BT414 BT415 BT416 BT417 BT418 BT419 BT422	40 A. (L1 5.3.5.1b) Les appareils de protection et de manœuvre relatifs à des circuits dont l'énergie est soumise à des tarifs différents sont groupés sur des panneaux distincts, écartés les uns des autres de 10 cm au moins, ou dans des tableaux de répartition et de manœuvre distincts. (L1 5.3.5.1c) DOSSIER Plan schématique et/ou descriptif à mettre à jour. (L1 3.1.2.1) Destination du circuit d'après le plan schématique incorrect : à modifier. (L1 3.1.2.1) Toute installation électrique fait l'objet d'un ou plusieurs, schémas de circuits et plans de position. (L1 3.1.2.1a) Les schémas, les plans et les documents reprennent de manière univoque le numéro, la version et la date de la version. (L1 3.1.2.) Les schémas unifilaires et les plans de position doivent être signés et datés par la personne responsable de l'exécution des travaux. (L1 3.1.2.1a) Les symboles à utiliser pour établir les schémas unifilaires et les plans de position d'une installation électrique domestique sont mentionnés dans le chapitre 2.13. S'il n'y a aucun symbole enregistré dans le tableau 2.23., tout autre symbole clairement identifiable et défini dans la légende des schémas unifilaires et des plans de position d'une installation électrique domestique. (L1 3.1.2.1a) Pour les schémas unifilaires et les plans de position d'une installation électrique domestique. (L1 3.1.2.1a) Pour les schémas unifilaires et les plans de position, chaque circuit élémentaire est identifié par une lettre majuscule de l'alphabet. Chaque point lumineux et chaque socle de prise de courant sont identifiés par un numéro donant l'ordre dans lequel on rencontre ces éléments. (L1 3.1.2.1a) La tension et la nature du courant doivent être mentionnées sur le schéma unifilaire. (L1 3.1.2.1a) Toute ancienne partie de l'installation électrique dont la réalisation sur place à été entamée avant le 1/10/1981 et figurant sur les schémas unifilaires est indiquée par un carbouche a l'intérieur duquel il est mentionnée « partie ancienne ». (L1 3.1.2.1a) Les schémas unif
	BT400 BT401 BT404 BT405 BT414 BT415 BT416 BT417 BT418 BT419 BT422	Les aphareils de protection et de manoeuvre relatifs à des circuits dont l'énergie est soumise à des tarifs différents sont groupés sur des panneaux distincts, écartés les uns des autres de 10 cm au moins, ou dans des tableaux de répartition et de manœuvre distincts. (L1 5.3.5.1c) DOSSIER Plan schématique et/ou descriptif à mettre à jour. (L1 3.1.2.1) Destination du circuit d'après le plan schématique incorrect : à modifier. (L1 3.1.2.1) Toute installation électrique fait l'objet d'un ou plusieurs, schémas de circuits et plans de position. (L1 3.1.2.1a) Les schémas, les plans et les documents reprennent de manière univoque le numéro, la version et la date de la version. (L1 3.1.2.1) Les schémas unifilaires et les plans de position doivent être signés et datés par la personne responsable de l'exécution des travaux. (L1 3.1.2.1a) Les symboles à utiliser pour établir les schémas unifilaires et les plans de position d'une installation électrique domestique sont mentionnés dans le chapitre 2.13. S'il n'y a aucun symbole enregistré dans le tableau 2.23, tout autre symbole clairement identifiable et défini dans la légende des schémas unifilaires et les plans de position d'une installation électrique domestique. (L1 3.1.2.1a) Pour les schémas unifilaires et les plans de position d'une installation électrique domestique. (L1 3.1.2.1a) La tension et la nature du ocurant doivent être mentionnées aux le schéma unifilaire. (L1 3.1.2.1a) La tension et la nature du ocurant doivent être mentionnées sur le schéma unifilaire. (L1 3.1.2.1a) Le schémas unifilaires reprennent au moins les canalisations sur le schéma unifilaire. (L1 3.1.2.1a) Les schémas unifilaires reprennent au moins les canalisations se plans de position, nombre des conducteurs et le mode de pose), les dispositifs de protection (DDR et disjoncturs), les équipements (interrupteurs, boites de dérivation, socles de prise de courant, points lumineux, les machines et appareils fixes et les sources (transformateur, panneau solaire, onduleur, batterie). (
	BT400 BT401 BT404 BT405 BT414 BT415 BT416 BT417 BT418 BT419 BT422	40 A. (L1 5.3.5.1b) Les appareils de protection et de manœuvre relatifs à des circuits dont l'énergie est soumise à des tarifs différents sont groupés sur des panneaux distincts, écartés les uns des autres de 10 cm au moins, ou dans des tableaux de répartition et de manœuvre distincts. (L1 5.3.5.1c) DOSSIER Plan schématique et/ou descriptif à mettre à jour. (L1 3.1.2.1) Destination du circuit d'après le plan schématique incorrect : à modifier. (L1 3.1.2.1) Toute installation électrique fait l'objet d'un ou plusieurs, schémas de circuits et plans de position. (L1 3.1.2.1a) Les schémas, les plans et les documents reprennent de manière univoque le numéro, la version et la date de la version. (L1 3.1.2.) Les schémas unifilaires et les plans de position doivent être signés et datés par la personne responsable de l'exécution des travaux. (L1 3.1.2.1a) Les symboles à utiliser pour établir les schémas unifilaires et les plans de position d'une installation électrique domestique sont mentionnés dans le chapitre 2.13. S'il n'y a aucun symbole enregistré dans le tableau 2.23., tout autre symbole clairement identifiable et défini dans la légende des schémas unifilaires et des plans de position d'une installation électrique domestique. (L1 3.1.2.1a) Pour les schémas unifilaires et les plans de position d'une installation électrique domestique. (L1 3.1.2.1a) Pour les schémas unifilaires et les plans de position, chaque circuit élémentaire est identifié par une lettre majuscule de l'alphabet. Chaque point lumineux et chaque socle de prise de courant sont identifiés par un numéro donant l'ordre dans lequel on rencontre ces éléments. (L1 3.1.2.1a) La tension et la nature du courant doivent être mentionnées sur le schéma unifilaire. (L1 3.1.2.1a) Toute ancienne partie de l'installation électrique dont la réalisation sur place à été entamée avant le 1/10/1981 et figurant sur les schémas unifilaires est indiquée par un carbouche a l'intérieur duquel il est mentionnée « partie ancienne ». (L1 3.1.2.1a) Les schémas unif
	BT400 BT401 BT404 BT405 BT414 BT415 BT416 BT417 BT418 BT419 BT422	Les aphareils de protection et de manoeuvre relatifs à des circuits dont l'énergie est soumise à des tarifs différents sont groupés sur des panneaux distincts, écartés les uns des autres de 10 cm au moins, ou dans des tableaux de répartition et de manœuvre distincts. (L1 5.3.5.1c) DOSSIER Plan schématique et/ou descriptif à mettre à jour. (L1 3.1.2.1) Destination du circuit d'après le plan schématique incorrect : à modifier. (L1 3.1.2.1) Toute installation électrique fait l'objet d'un ou plusieurs, schémas de circuits et plans de position. (L1 3.1.2.1a) Les schémas, les plans et les documents reprennent de manière univoque le numéro, la version et la date de la version. (L1 3.1.2.1) Les schémas unifilaires et les plans de position doivent être signés et datés par la personne responsable de l'exécution des travaux. (L1 3.1.2.1a) Les symboles à utiliser pour établir les schémas unifilaires et les plans de position d'une installation électrique domestique sont mentionnés dans le chapitre 2.13. S'il n'y a aucun symbole enregistré dans le tableau 2.23, tout autre symbole clairement identifiable et défini dans la légende des schémas unifilaires et les plans de position d'une installation électrique domestique. (L1 3.1.2.1a) Pour les schémas unifilaires et les plans de position d'une installation électrique domestique. (L1 3.1.2.1a) La tension et la nature du ocurant doivent être mentionnées aux le schéma unifilaire. (L1 3.1.2.1a) La tension et la nature du ocurant doivent être mentionnées sur le schéma unifilaire. (L1 3.1.2.1a) Le schémas unifilaires reprennent au moins les canalisations sur le schéma unifilaire. (L1 3.1.2.1a) Les schémas unifilaires reprennent au moins les canalisations se plans de position, nombre des conducteurs et le mode de pose), les dispositifs de protection (DDR et disjoncturs), les équipements (interrupteurs, boites de dérivation, socles de prise de courant, points lumineux, les machines et appareils fixes et les sources (transformateur, panneau solaire, onduleur, batterie). (
	BT400 BT401 BT404 BT405 BT414 BT415 BT416 BT417 BT418 BT419 BT422	Les appareils de protection et de manœuvre relatifs à des circuits dont l'énergie est soumise à des tarifs différents sont groupés sur des panneaux distincts, écartés les uns des autres de 10 cm au moins, ou dans des tableaux de répartition et de manœuvre distincts. (L1 5.3.5.1c) DOSSIER Plan schématique et/ou descriptif à mettre à jour. (L1 3.1.2.1) Destination du circuit d'après le plan schématique incorrect : à modifier. (L1 3.1.2.1) Toute installation électrique fait l'objet d'un ou plusieurs, schémas de circuits et plans de position. (L1 3.1.2.1a) Les schémas, les plans et les documents reprennent de manière univoque le numéro, la version et la date de la version. (L1 3.1.2.1) Les schémas unifiliaires et les plans de position doivent être signés et datés par la personne responsable de l'exécution des travaux. (L1 3.1.2.1a) Les symboles à utiliser pour établir les schémas unifilaires et les plans de position d'une installation électrique domestique, cult 1.3.1.2.1a) Les symboles à utiliser pour établir les schémas unifilaires et les plans de position d'une installation électrique domestique. (L1 3.1.2.1a) Les schémas unifilaires et les plans de position d'une installation électrique domestique. (L1 3.1.2.1a) Pour les schémas unifilaires et les plans de position d'une installation électrique domestique. (L1 3.1.2.1a) Pour les schémas unifilaires et les plans de position d'une installation électrique domestique. (L1 3.1.2.1a) Pour les schémas unifilaires et les plans de position d'une installation électrique domestique. (L1 3.1.2.1a) Toute ancienne partie de l'installation électrique dont la réalisation sur place à été entamée avant le 1/10/1981 et figurant sur les schémas unifilaires et la nature du courant doivent être mentionnées sur le schéma unifilaire. (L1 3.1.2.1a) Toute ancienne partie de l'installation électrique dont la réalisation sur place à été entamée avant le 1/10/1981 et figurant sur les schémas unifilaires et pernennet au moins les canalisations sur place à été entamée avant le
	BT400 BT401 BT404 BT405 BT414 BT415 BT416 BT417 BT418 BT419 BT422 BT501 BT502	Les appareils de protection et de manœuvre relatifs à des circuits dont l'énergie est soumise à des tarifs différents sont groupés sur des panneaux distincts, écartés les uns des autres de 10 cm au moins, ou dans des tableaux de répartition et de manœuvre distincts. (L1 5.3.5.1c) DOSSIER Plan schématique et/ou descriptif à mettre à jour. (L1 3.1.2.1) Destination du circuit d'après le plan schématique incorrect : à modifier. (L1 3.1.2.1) Toute installation électrique fait l'objet d'un ou plusieurs, schémas de circuits et plans de position. (L1 3.1.2.1a) Les schémas les plans et les documents reprennent de manière univoque le numéro, la version et la date de la version. (L1 3.1.2.) Les schémas unifflaires et les plans de position doivent être signés et datés par la personne responsable de l'exécution des travaux. (L1 3.1.2.1a) Les schémas unifflaires et les plans de position doivent être signés et datés par la personne responsable de l'exécution des travaux. (L1 3.1.2.1a) Les symboles à utiliser pour établir les schémas unifflaires et les plans de position d'une installation électrique domestique sont mentionnés dans le chapitre 2.13. S'il n'y a aucun symbole enregistré dans le tableau 2.23, tout autre symbole clairement identifiable et défini dans la légende des schémas unifflaires et les plans de position d'une installation électrique domestique. (L1 3.1.2.1a) Pour les schémas unifflaires et les plans de position d'une installation électrique domestique. (L1 3.1.2.1a) Pour les schémas unifflaires et les plans de position d'une installation électrique domestique. (L1 3.1.2.1a) La tension et la nature du courant doivent être mentionnées sur le schéma unifilaire. (L1 3.1.2.1a) La tension et la nature du courant doivent être mentionnées sur le schéma unifilaire. (L1 3.1.2.1a) Les schémas unifilaires reprennent au moins les canalisations sur place à été entamée avant le 1/10/1981 et figurant sur les schémas unifilaires est indiquée par un cartouche a l'intérieur d'uqueil il est mentionnée (partie de nin
	BT400 BT401 BT404 BT404 BT405 BT414 BT415 BT416 BT417 BT418 BT419 BT422 BT501 BT502 BT600 BT601	Les appareils de protection et de manœuvre relatifs à des circuits dont l'énergie est soumise à des tarifs différents sont groupés sur des panneaux distincts, écartés les uns des autres de 10 om au moins, ou dans des tableaux de répartition et de manœuvre distincts. (L1 5.3.5.1c) DOSSIER Plan schématique et/ou descriptif à mettre à jour. (L1 3.1.2.1) Destination du circuit d'après le plan schématique incorrect : à modifier. (L1 3.1.2.1) Destination du circuit d'après le plan schématique incorrect : à modifier. (L1 3.1.2.1) Les schémas unifilaires et les documents reprennent de manière univoque le numéro, la version et la date de la version. (L1 3.1.2.1) Les schémas unifilaires et les plans de position doivent être signés et datés par la personne responsable de l'exécution des travaux. (L1 3.1.2.1a) Les schémas unifilaires et les plans de position doivent être signés et datés par la personne responsable de l'exécution des travaux. (L1 3.1.2.1a) Les symboles à utiliser pour établir les schémas unifilaires et les plans de position d'une installation électrique domestique sont mentionnés dans le chapitre 2.13. S'il n'y a aucun symbole enregistré dans le tableau 2.23, tout autre symbole clairement identifiable et défini dans la légende des schémas unifilaires et les plans de position, peut être utilisé sur les schémas unifilaires et les plans de position, peut être utilisé sur les schémas unifilaires et les plans de position, chaque circuit élémentaire est identifier au une lettre majuscule de l'alphabet. Chaque point lumineux et chaque socle de prise de courant sont identifiés par un numéro donnant l'ordre dans lequel on rencontre ces éléments. (L1 3.1.2.1a) La tension et la nature du ocurant doivent être mentionnées sur le schéma unifilaire. (L1 3.1.2.1a) Toute ancienne partie de l'installation électrique dont la réalisation sur place été entamé avant le 1/10/1981 et figurant sur les schémas unifilaires est indiquée par un cartouche a l'intérieur duquel il est mentionné «C partie ancienne ». (L1 3.1.2.1a
	BT400 BT401 BT401 BT405 BT414 BT415 BT415 BT416 BT417 BT418 BT419 BT422 BT501 BT502 BT600 BT601 BT602	Les appareils de protection et de manœuvre relatifs à des circuits dont l'énergie est soumise à des tarifs différents sont groupés sur des panneaux distincts, écartés les uns des autres de 10 cm au moins, ou dans des tableaux de répartition et de manœuvre distincts. (L1 5.3.5.1c) DOSSIER Plan schématique et/ou descriptif à mettre à jour. (L1 3.1.2.1) Destination du circuit d'après le plan schématique incorrect : à modifier. (L1 3.1.2.1) Toute installation électrique fait l'objet d'un ou plusieurs, schémas de circuits et plans de position. (L1 3.1.2.1a) Les schémas, les plans et les documents reprennent de manifer univoque le numéro, la version et la date de la version. (L1 3.1.2.1) Les schémas unifilaires et les plans de position doivent être signés et datés par la personne responsable de l'exécution des travaux. (L1 3.1.2.1a) Les schémas unifilaires et les plans de position doivent être signés et datés par la personne responsable de l'exécution des travaux. (L1 3.1.2.1a) Les schémas unifilaires et les plans de position d'une installation électrique domestique sont mentionnés dans le chapitre 2.13. S'il n'y a aucun symbole enregistré dans le rableau 2.23, tout autre symbole clairement identifiés par lue lettre majuscule de l'alphabet. Chaque point lumineux et de prise de prise de courant sont identifiés par un numéro donnant l'ordre dans lequel on rencontre ces éléments. (L1 3.1.2.1a) Pour les schémas unifilaires et les plans de position, chaque circuit élémentaire est identifié par une lettre majuscule de l'alphabet. Chaque point lumineux et chaque socle de prise de courant sont identifiés par un numéro donnant l'ordre dans lequel on rencontre ces éléments. (L1 3.1.2.1a) La tension et la nature du courant doivent être mentionnées sur le schéma unifilaire. (L1 3.1.2.1a) Toute ancienne partie de l'installation électrique dont la réalisation sur place à été entamée avant le 1/10/1981 et figurant sur les schémas unifilaires est indiquée par un cartouche a l'intérieur duquel il est mentionné «ç partie an
	BT400 BT401 BT401 BT404 BT405 BT414 BT415 BT416 BT417 BT418 BT419 BT422 BT501 BT502 BT600 BT600 BT602 BT602 BT603	Les appareils de protection et de manœuvre relatifs à des circuits dont l'énergie est soumise à des tarifs différents sont groupés sur des panneaux distincts, écartés les uns des autres de 10 cm au moins, ou dans des tableaux de répartition et de manœuvre distincts. (L1 5.3.5.1c) DOSSIER Plan schématique et/ou descriptif à mettre à jour. (L1 3.1.2.1) Destination du circuit d'après le plan schématique incorrect : à modifier. (L1 3.1.2.1) Toute installation électrique fait l'objet d'un ou plusieurs, sohémas de l'oricuits et plans de position. (L1 3.1.2.1a) Les schémas, les plans et les documents reprennent en manière univoque le numèro, la version et la date de la version. (L1 3.1.2.1a) Les schémas, les plans et les documents reprennent en de manière univoque le numèro, la version et la date de la version. (L1 3.1.2.1a) Les schémas unifiliaires et les plans de position doivent être signés et datés par la personne responsable de l'exécution des travaux. (L1 3.1.2.1a) Les schémas unifiliaires et les plans de position d'une installation électrique domestique sont mentionnés dans le chapitre 2.13. S'il n'y a aucun symbole enregistré dans le fableau 2.23. tout autre symbole clairement identifiable et défini dans la légende des schémas unifiliaires et les plans de position, peut être utilisé sur les schémas unifiliaires et les plans de position, peut être utilisé sur les schémas unifiliaires et les plans de position, chaque circuit élémentaire est identifié par une lettre majuscule de l'alphabet. Chaque point lumineux et chaque socle de prise de courant sont identifiés par un numéro donnant l'ordre dans lequel on rencontre ces éléments. (L1 3.1.2.1a) Toute ancienne partie de l'installation électrique dont la réalisation sur place à été entamée avant le 1/10/1981 et figurant sur les schémas unifiliaires et est plans de position. (L1 3.1.2.1a) Toute ancienne partie de l'installation électrique dont la réalisation sur place à été entamée avant le l'1/10/1981 et figurant sur les schémas unifiliaires et les plans
	BT400 BT401 BT401 BT404 BT405 BT414 BT415 BT416 BT417 BT418 BT419 BT422 BT501 BT502 BT600 BT601 BT602 BT603 BT608	Les appareils de protection et de manœuvre relatifs à des circuits dont l'énergie est soumise à des tarifs différents sont groupés sur des panneaux distincts, écartés les uns des autres de 10 om au moins, ou dans des tableaux de répartition et de manœuvre distincts. (L1 5.3.5.1c) DOSSIER Plan schématique et/ou descriptif à mettre à jour. (L1 3.1.2.1) Destination du circuit d'après le plan schématique incorrect : à modifier. (L1 3.1.2.1) Toute installation électrique fait l'objet d'un ou plusieurs, schémas de circuits et plans de position. (L1 3.1.2.1a) Les schémas, les plans et les documents reprennent de manière univoque le numéro, la version et la date de la version. (L1 3.1.2.1a) Les schémas unifiliaires et les plans de position doivent être signés et datés par la personne responsable de l'exécution des travaux. (L1 3.1.2.1a) Les symboles à utiliser pour établir les schémas unifiliaires et les plans de position d'une installation électrique domestique sont mentionnés dans le chapitre 2.13. S'il n'y a aucun symbole enregistré dans le tableau 2.23, tout autre symbole clairement identifiable et défini dans la légende des schémas unifiliaires et les plans de position d'une installation électrique domestique sont mentionnés dans le chapitre 2.13. S'il n'y a aucun symbole enregistré dans le tableau 2.23, tout autre symbole clairement identifiable et défini dans la légende des schémas unifiliaires et les plans de position d'une installation électrique domestique sont mentionnés dans les chapitre 2.13. S'il n'y a aucun symbole enregistré dans le tableau 2.23, tout autre symbole enregistré dans le réparte de l'exécution des l'exècution des l'exècution des l'exècution des schémas unifiliaires et les plans de position d'une installation électrique domestique sont mention étérique domestique sont mention et les choeves de l'exècution de l'autre majuscule de l'alphabet. Chaque point lumineux et chaque socle de prise de courant sont identifiés par un numéro donnant l'ordre dans lequel on rencontre ce éléments. (L1 3
	BT400 BT401 BT401 BT404 BT405 BT414 BT415 BT416 BT417 BT418 BT419 BT422 BT501 BT502 BT600 BT600 BT602 BT602 BT603	Les appareils de protection et de manœuvre relatifs à des circuits dont l'énergie est soumise à des tarifs différents sont groupés sur des panneaux distincts, écartés les uns des autres de 10 om au moins, ou dans des tableaux de répartition et de manœuvre distincts. (L1 5.3.5.1c) DOSSIER Plan schématique et/ou descriptif à mettre à jour. (L1 3.1.2.1) Destination du circuit d'après le plan schématique incorrect : à modifier. (L1 3.1.2.1) Toute installation électrique fait l'objet d'un ou plusieurs, schémas de circuits et plans de position. (L1 3.1.2.1a) Les schémas, les plans et les documents reprement de manière univoque le numéro, la version et la date de la version. (L1 3.1.2.) Les schémas unifilaires et les plans de position doivent être signés et datés par la personne responsable de l'exécution des travaux. (L1 3.1.2.1a) Les symboles à utiliser pour établir les schémas unifilaires et les plans de position d'une installation électrique domestique sont mentionnés dans le <i>chapitre</i> 2.13. S'il n'y a aucun symbole enregistré dans le <i>tableau</i> 2.23, tout autre symbole clairement identifiable et défini dans la légende des schémas unifilaires et les plans de position, peut être utilisé sur les schémas unifilaires et les plans de position, chaque circuit élémentaire est identifié par une lettre majuscule de l'alphabet. Chaque point lumineux et chaque socle de prise de courant sont identifiés par un numéro donnant l'ordre dans lequel on rencontre ces étements. (L1 3.1.2.1a) La tension et la nature du courant doivent être mentionnées sur le schéma unifilaire. (L1 3.1.2.1a) Toute ancienne partie de l'installation électrique dont la réalisation sur place à été entamée avant le 1/10/1981 et figurant sur les schémas unifilaires est indiquée par un cartouche a l'intérieur duquel il est mentionné « partie ancienne ». (L1 3.1.2.1a) Les schémas unifilaires reprennent au moins les canalisations électriques (type, section, nombre des conducteurs et le mode de pose), les dispositifs de protection (DDR et disjoncteurs), les équ
	BT400 BT401 BT401 BT404 BT405 BT415 BT415 BT416 BT417 BT418 BT419 BT422 BT501 BT502 BT600 BT601 BT602 BT603 BT608 BT609	Les appareils de protection et de manœuvre relatifs à des circuits dont l'énergie est soumise à des tarifs différents sont groupés sur des panneaux distincts, écartés les uns des autres de 10 om au moins, ou dans des tableaux de répartition et de manœuvre distincts. (L1 5.3.5.1c) DOSSIER Plan sohématique et/ou descriptif à mettre à jour. (L1 3.1.2.1) Destination du circuit d'après le plan schématique incorrect : à modifier. (L1 3.1.2.1) Destination du circuit d'après le plan schématique incorrect : à modifier. (L1 3.1.2.1) Toute installation électrique fair l'objet d'un ou plusieurs, schémas de circuits et plans de position. (L1 3.1.2.1a) Les schémas, les plans et les documents reprennent de manière univoque le numéro, la version et la date de la version. (L1 3.1.2.1a) Les schémas unifilaires et les plans de position divient être signés et datés par la personne responsable de l'exécution des travaux. (L1 3.1.2.1a) Les symboles à utiliser pour établir les sohémas unifilaires et les plans de position d'une installation électrique destrique sont entroinnés dans le chapitre 2.13. S'il n'y a aucun symbole enregistré dans le tableau 2.23, tout autre symbole clairement identifiable et défini dans la légende des schémas unifilaires et les plans de position d'une installation (L1 3.1.2.1a) Pour les schémas unifilaires et les plans de position, chaque circuit élémentaire est identifié par une lettre majuscule de l'alphabet. Chaque point lumineux et chaque socle de prise de courant sont identifiés par un numéro donnant troire dans lequel on rencontre ces éléments. (L1 3.1.2.1a) Toute ancienne partie de l'installation électrique dont la réalisation sur place à été entamée avant le 1/10/1981 et figurant sur les sohémas unifilaires est indiquée par un cartouche a l'intérieur duquel il est mentionné «Ç partie ancienne» (L1 13.1.2.1a) Toute ancienne partie de l'installation électrique dont la réalisation sur place à été entamée avant le 1/10/1981 et figurant sur les sohémas unifilaires est indiquée par un cartouche
	BT400 BT401 BT401 BT404 BT405 BT414 BT415 BT416 BT417 BT418 BT419 BT422 BT501 BT502 BT600 BT601 BT602 BT603 BT608	Les appareils de protection et de manœuvre relatifs à des circuits dont l'énergie est soumise à des tarifs différents sont groupés sur des panneaux distincts, écartés les uns des autres de 10 om au moins, ou dans des tableaux de répartition et de manœuvre distincts. (L1 5.3.5.1c) DOSSIER Plan schématique et/ou descriptif à mettre à jour. (L1 3.1.2.1) Destination du circuit d'après le plan schématique incorrect : à modifier. (L1 3.1.2.1) Toute installation électrique fait l'objet d'un ou plusieurs, schémas de circuits et plans de position. (L1 3.1.2.1a) Les schémas, les plans et les documents reprement de manière univoque le numéro, la version et la date de la version. (L1 3.1.2.) Les schémas unifilaires et les plans de position doivent être signés et datés par la personne responsable de l'exécution des travaux. (L1 3.1.2.1a) Les symboles à utiliser pour établir les schémas unifilaires et les plans de position d'une installation électrique domestique sont mentionnés dans le <i>chapitre</i> 2.13. S'il n'y a aucun symbole enregistré dans le <i>tableau</i> 2.23, tout autre symbole clairement identifiable et défini dans la légende des schémas unifilaires et les plans de position, peut être utilisé sur les schémas unifilaires et les plans de position, chaque circuit élémentaire est identifié par une lettre majuscule de l'alphabet. Chaque point lumineux et chaque socle de prise de courant sont identifiés par un numéro donnant l'ordre dans lequel on rencontre ces étements. (L1 3.1.2.1a) La tension et la nature du courant doivent être mentionnées sur le schéma unifilaire. (L1 3.1.2.1a) Toute ancienne partie de l'installation électrique dont la réalisation sur place à été entamée avant le 1/10/1981 et figurant sur les schémas unifilaires est indiquée par un cartouche a l'intérieur duquel il est mentionné « partie ancienne ». (L1 3.1.2.1a) Les schémas unifilaires reprennent au moins les canalisations électriques (type, section, nombre des conducteurs et le mode de pose), les dispositifs de protection (DDR et disjoncteurs), les équ
	BT400 BT401 BT404 BT405 BT414 BT415 BT416 BT417 BT418 BT419 BT422 BT501 BT502 BT600 BT601 BT602 BT603 BT608 BT609 BT702	Les appareils de protection et de manœuvre relatifs à des circuits dont l'énergie est soumise à des tarifs différents sont groupés sur des panneaux distincts, écartés les uns des autres de 10 om au moins, ou dans des tableaux de répartition et de manœuvre distincts. (L1 5.3.5.1c) DOSSIER Plan sohématique et/ou descriptif à mettre à jour. (L1 3.1.2.1) Destination du circuit d'après le plan schématique incorrect : à modifier. (L1 3.1.2.1) Destination du circuit d'après le plan schématique incorrect : à modifier. (L1 3.1.2.1) Toute installation électrique fair l'objet d'un ou plusieurs, schémas de circuits et plans de position. (L1 3.1.2.1a) Les schémas, les plans et les documents reprennent de manière univoque le numéro, la version et la date de la version. (L1 3.1.2.1a) Les schémas unifilaires et les plans de position divient être signés et datés par la personne responsable de l'exécution des travaux. (L1 3.1.2.1a) Les symboles à utiliser pour établir les sohémas unifilaires et les plans de position d'une installation électrique destrique sont entroinnés dans le chapitre 2.13. S'il n'y a aucun symbole enregistré dans le tableau 2.23, tout autre symbole clairement identifiable et défini dans la légende des schémas unifilaires et les plans de position d'une installation (L1 3.1.2.1a) Pour les schémas unifilaires et les plans de position, chaque circuit élémentaire est identifié par une lettre majuscule de l'alphabet. Chaque point lumineux et chaque socle de prise de courant sont identifiés par un numéro donnant troire dans lequel on rencontre ces éléments. (L1 3.1.2.1a) Toute ancienne partie de l'installation électrique dont la réalisation sur place à été entamée avant le 1/10/1981 et figurant sur les sohémas unifilaires est indiquée par un cartouche a l'intérieur duquel il est mentionné «Ç partie ancienne» (L1 13.1.2.1a) Toute ancienne partie de l'installation électrique dont la réalisation sur place à été entamée avant le 1/10/1981 et figurant sur les sohémas unifilaires est indiquée par un cartouche
	BT400 BT401 BT401 BT404 BT405 BT415 BT415 BT416 BT417 BT418 BT419 BT422 BT501 BT502 BT600 BT601 BT602 BT603 BT608 BT609	40 A. (1.5.3.5.1b) Les appareits de protection et de manœuvre relatifs à des circuits dont l'énergie est soumise à des tarifs différents sont groupés sur des panneaux distincts, écartés les uns des autres de 10 cm au moins, ou dans des tableaux de répartition et de manœuvre distincts. (L.1.5.3.5.1c) DOSSIER Plan schématique et/ou descriptif à mettre à jour. (L.1.3.1.2.1) Destination du circuit d'agrès le plan schématique incorrect : à modifier. (L.1.3.1.2.1) Toute installation électrique fait l'objet d'un ou plusieurs, sohémas de circuits et plans de position. (L.1.3.1.2.1a) Les schémas, les plans et les documents reprennent de manière univoque le numéro, la version et la date de la version. (L.1.3.1.2.1) Les schémas unifilaires et les plans de position doivent être signés et datés par la personne responsable de l'exécution des travaux. (L.1.3.1.2.1a) Les schémas unifilaires et les plans de position doivent être signés et datés par la personne responsable de l'exécution des travaux. (L.1.3.1.2.1a) Les schémas unifilaires et les plans de position d'une installation électrique domestique sont mentionnés dans le chapitre 2.13. S'il n'y a aucun symbole enregistré dans le fableau 2.23, tout autre symbole dairement identifiable et défini dans la légende des schémas unifilaires et les plans de position d'une installation électrique domestique domestique. (L.1.3.1.2.1a) Pour les schémas unifilaires et les plans de position d'une installation électrique domestique (L.1.3.1.2.1a) Pour les schémas unifilaires et les plans de position d'une installation électrique domestique. (L.1.3.1.2.1a) Pour les schémas unifilaires et les plans de position d'une installation électrique domestique. (L.1.3.1.2.1a) La tension et la nature du oourant doivent être mentionnées sur le schéma unifilaire. (L.1.3.1.2.1a) La tension et la nature du oourant doivent être mentionnées sur le schéma unifilaire. (L.1.3.1.2.1a) La tension et la nature du oourant doivent être des plans de position de les des des des des des des des des des d
	BT400 BT401 BT401 BT404 BT405 BT414 BT415 BT416 BT417 BT418 BT419 BT422 BT501 BT502 BT600 BT600 BT600 BT600 BT600 BT600 BT600 BT702 BT703	40 A. (1.5.3.5.1b) Les appareits de protection et de manœuvre relatifs à des circuits dont l'énergie est soumise à des tarifs différents sont groupés sur des panneaux distincts, écartés les uns des autres de 10 cm au moins, ou dans des tableaux de répartition et de manœuvre distincts. (L.1.5.3.5.1c) DOSSIER Plan schématique et/ou descriptif à mettre à jour. (L.1.3.1.2.1) Destination du circuit d'après le plan schématique incorrect : à modifier. (L.1.3.1.2.1) Toute installation électrique fait l'objet d'un ou plusieurs, sohémas de circuits et plans de position. (L.1.3.1.2.1a) Les schémas, les plans et les documents reprennent de manière univoque le numéro, la version et la date de la version. (L.1.3.1.2.1) Les schémas unifilaires et les plans de position doivent être signés et datés par la personne responsable de l'exécution des travaux. (L.1.3.1.2.1a) Les schémas unifilaires et les plans de position divent être signés et detátés par la personne responsable de l'exécution des travaux. (L.1.3.1.2.1a) Les symboles à utiliser pour établir les schémas unifilaires et les plans de position d'une installation électrique domestique sont mentionnés dans le chapitre 2.13. S'il n'y a aucun symbole enregistré dans le tableau 2.23, tout autre symbole dainable et définit dans la legende des schémas unifilaires et les plans de position d'une installation électrique domestique. (L.1.3.1.2.1a) Pour les schémas unifilaires et les plans de position d'une installation électrique du l'altre de plans de position, chaque circuit élémentaire est identifié par une lettre majuscule de l'alphabet. Chaque point lumineux et chaque socle de prise de courant sont identifiés par un numéro donnant l'ordre dans lequel on rencontre ces éléments. (L.1.3.1.2.1a) La tension et la nature du courant doivent être mentionnées sur le schéma unifilaire. (L.1.3.1.2.1a) La tension et la nature du courant doivent être mentionnées sur le schéma unifilaire. (L.1.3.1.2.1a) La tension et la nature du courant doivent être mentionnées sur les schémas unifilaires
	BT400 BT401 BT404 BT405 BT414 BT415 BT416 BT417 BT418 BT419 BT422 BT501 BT502 BT600 BT601 BT602 BT603 BT608 BT609 BT702	40 A. (1.1.5.3.5.1b) Les appareits de protection et de manoeuvre relatifs à des circuits dont l'énergie est soumise à des tarifs différents sont groupés sur des panneaux distincts, écartés les uns des autres de 10 om au moins, ou dans des tableaux de répartition et de manoeuvre distincts. (1.1.5.3.5.1c) DOSSIER Plan schématique et/ou descriptif à mettre à jour. (1.1.3.1.2.1) Destination du circuit d'après le plan schématique incorrect : à modifier. (1.1.3.1.2.1) Destination du circuit d'après le plan schématique incorrect : à modifier. (1.1.3.1.2.1) Les schémas, les plans et les documents reprennent de manière univoque le numéro, la version et la date de la version. (1.1.3.1.2.1) Les schémas sunifilaires et les plans de position doivent être signés et dabés par la personne responsable de l'exécution des travaux. (1.1.3.1.2.1a) Les schémas unifilaires et les plans de position d'une installation électrique domestique sont mentionnés dans le chapitire 2.13. S'il n'y a aucun symbole carierment identifiable et défini dans le dégende des schémas unifilaires et les plans de position d'une installation électrique domestique sont mentionnés dans le chapitire 2.13. S'il n'y a aucun symbole carierment identifiable et défini dans les des chémas unifilaires et des plans de position, chaque circuit élémentaire est identifié par une lettre majuscule de l'alphabet. Chaque point lumineux et chaque socie de prise de courant sont identifiés par un numéro donnant l'orde dans lequel on rencontre ces éléments. (1.1.3.1.2.1a) La tension et la nature du courant doivent être mentionnée «sur les schémas unifilaires et les plans de position. Chaque circuit élémentaire est identifié par une lettre majuscule de l'alphabet. Chaque point lumineux et chaque socie de prise de courant sont identifiés par un numéro donnant l'orde dans lequel on rencontre ces éléments. (1.1.3.1.2.1a) La tension et la nature du courant doivent être mentionnée «sur les schémas unifilaires et les plans de position. Chaque circuit élémentaire et l'alphabet. Chaque p
	BT400 BT401 BT401 BT401 BT405 BT415 BT415 BT415 BT418 BT417 BT418 BT419 BT422 BT501 BT502 BT800 BT800 BT800 BT800 BT800 BT702 BT703 BT704	40 A. (1.1 6.3.5.1b) Les apareits de protection et de manœuvre relatifs à des circuits dont l'énergie est soumise à des tarifs différents sont groupés sur des panneaux distincts, écarlés les uns des autres de 10 cm au moins, ou dans des tableaux de répartition et de manœuvre distincts. (L.1 5.3.5.1c) DOSSIER Plan schématique et/ou descriptif à mettre à jour. (L.1 3.1.2.1) Destination du circuit d'après le plan schématique incorrect : à modifier. (L.1 3.1.2.1) Toute installation électrique fait l'objet d'un ou plusieurs, schémas de circuits et plans de position. (L.1 3.1.2.1a) Les schémas, les plans et les documents reprennent de manière univoque le numéro, la version et la date de la version. (L.1 3.1.2.1) Les schémas unifilaires et les plans de position doivent être signés et dates par la personne responsable de l'exécution des travaux. (L.1 3.1.2.1a) Les schémas unifilaires et plans de position doivent être signés et dates par la personne responsable de l'exécution des travaux. (L.1 3.1.2.1a) Les symboles à utiliser pour établir les schémas unifilaires et les plans de position d'une installation étectrique domestique son tentionnés dans le chapitre 2.13. S'il n'y a auun symbole enregistré dans le fabléau 2.23, tout autre symbole dairement identifiable et défini dans la légende des schémas unifilaires et les plans de position, chaque de l'estre des plans des position, peut être utilisé sur les schémas unifilaires et les plans de position, chaque et de l'estre de l'estre de sons les plans de position, peut être utilisé sur les schémas unifilaires et les plans de position, chaque circuit élémenter identifiable par un elter meusure de l'estre d
	BT400 BT401 BT401 BT404 BT405 BT414 BT415 BT416 BT417 BT418 BT419 BT422 BT501 BT502 BT600 BT600 BT600 BT600 BT600 BT600 BT600 BT702 BT703	40 A. (1.1.5.3.5.1b) Les appareits de protection et de manoeuvre relatifs à des circuits dont l'énergie est soumise à des tarifs différents sont groupés sur des panneaux distincts, écarlés les uns des autres de 10 m au moins, ou dans des tableaux de répartition et de manoeuvre distincts. (L.1.5.3.5.1c) DOSSIER Plan schématique et vou descriptif à mettre à jour. (L.1.3.1.2.1) Postination du circuit d'appète le plan schématique incorrect : à modifier. (L.1.3.1.2.1) Toute installation électrique fait l'objet d'un ou plusieurs, schémas de circuits et plans de position. (L.1.3.1.2.1a) Les schémas, les plans et les documents reprennent de manière univoque le numéro, la version et la date de la version. (L.1.3.1.2.1) Les schémas, les plans et les plans de position doivent être signés et datés par la personne responsable de l'evaécution des travaux. (L.1.3.1.2.1a) Les schémas unifiliaires et les plans de position doivent être signés et datés par la personne responsable de l'evaécution des travaux. (L.1.3.1.2.1a) Les symboles à utiliser pour établir les schémas unifiliaires et sels plans de position diven entre de de l'evaécution des travaux. (L.1.3.1.2.1a) Les symboles à utiliser pour établir les schémas unifiliaires et les plans de position d'une installation électrique domestique sont mentionnés dans le chapitre 2.13. S'il n'y a aucun symbole enregistré dans le tableau 2.23. tout autre symbole dairement identifiable et défini dans la légende des schémas unifiliaires et et se plans de position. Apaque incurit élémentaire est identifier par une lettre meutionnées et les plans de position. Apaque incurit élémentaire est identifier par une lettre des des schémas unifiliaires et et splans de position. Apaque incurit éléments une l'experiment sur les schémas unifiliaires et les plans de position. Apaque incurit à l'experiments de l'installation éléctrique de la nature du ourant doivent étre mentionnées sur les schéma unifiliaire. Et 1.3.1.2.1a) Toute ancienne partie de l'installation éléctrique du munifiliaire. Et 1.3.1.
	BT400 BT401 BT401 BT401 BT405 BT415 BT415 BT415 BT418 BT417 BT418 BT419 BT422 BT501 BT502 BT800 BT800 BT800 BT800 BT800 BT702 BT703 BT704	40 A. (1.1 6.3.5.1b) Les appareits de protection et de manoeuvre relatifs à des circuits dont l'énergie est soumise à des tarifs différents sont groupés sur des panneaux distincts, écarlés les uns des autres de 10 cm au moins, ou dans des tableaux de répartition et de manoeuvre distincts. (L.1 5.3.5.1c) DOSSIER Plan schématique et/ou descriptif à mettre à jour. (L.1 3.1.2.1) Destination du circuit d'après le plan schématique incorrect : à modifier. (L.1 3.1.2.1) Toute installation électrique 1st l'objet d'un ou plusieurs, schémas de circuits et plans de position. (L.1 3.1.2.1a) Les schémas, les plans et les documents reprennent de manière univoque le numéro, la version et la date de la version. (L.1 3.1.2.1) Les schémas unifilaires et plans de position doivent être signés et datés par la personne responsable de l'exécution des travaux. (L.1 3.1.2.1a) Les schémas unifilaires et plans de position doivent être signés et datés par la personne responsable de l'exécution des travaux. (L.1 3.1.2.1a) Les symboles à utiliser pour établir les schémas unifilaires et les plans de position d'une installation étectrique domestique son tentionnés dans le chapitre 2.13. S'il n'y a aucun symbole enregistré dans le fableau 2.23, tout autre symbole clairement identifiable et défini dans la légende des schémas unifilaires et les plans de position, chaque de l'exécution des travaux. (L.1 3.1.2.1a) Pour les schémas unifilaires et les plans de position d'une installation étectrique domestique. (L.1 3.1.2.1a) La tersion et la nature du courant doivent être mentionnées sur les schéma unifilaires et les plans de position, chaque circuit étémentaire est identifiér par une lettre mausule de l'alphabet. Chaque point lumineux et chaque socie de prise de courant sont identifiés par un numéro donnant l'ordre dans lequel on rencontre ces éléments. (L.1 3.1.2.1a) La tersion et la nature du courant doivent être mentionnées sur les étres unifilaires. (L.1 3.1.2.1a) Les schémas unifilaires reprennent au moins les canalisations électriques des les
	BT400 BT401 BT401 BT404 BT405 BT414 BT415 BT416 BT417 BT418 BT419 BT422 BT501 BT502 BT600 BT601 BT602 BT603 BT608 BT609 BT702 BT703 BT704 BT705	40 A. (L.1 5.3.5.1b) Les appareits de protection et de manoeuvre relatifs à des circuits dont l'énergie est soumise à des tarifs différents sont groupés sur des panneaux distincts, écartés les uns des autres de 10 em au moins, ou dans des tableaux de répartition et de manoeuvre distincts. (L.1 5.3.5.1c) DOSSIER Plan schématique et/ou descriptif à mettre à jour. (L.1 3.1.2.1) Toute installation électrique fait l'objet d'un ou plusieurs, schémas de circuits et plans de position. (L.1 3.1.2.1a) Toute installation électrique fait l'objet d'un ou plusieurs, schémas de circuits et plans de position. (L.1 3.1.2.1a) Les schémas, les plans et les documents reprenent de manifere univoque le numéro, la version et la date de la version. (L.1 3.1.2.1) Les schémas, les plans et les documents reprenent de manifere univoque le numéro, la version et la date de la version. (L.1 3.1.2.1a) Les sohémas unifiliaires et les plans de position doivent être signés et datés par la personne responsable de l'exécution des travaux. (L.1 3.1.2.1a) Les symboles à utiliser pour établir les schémas unifiliaires et les plans de position d'une installation électrique domestique sont mentionnés dans le chapitre 2.13. S'il n'y a aux uns symbole enregistré dans les fabéue 2.23. (tout autre symbole clairment intentitable et définit dans la légende des schémas unifiliaires et les plans de position d'une installation électrique domestique sont mentionnés dans le chapitre 2.13. S'il n'y a aux uns symbole enregistré dans les fabéues 2.25. (tout autre symbole clairment intentitable et définit dans la légende des schémas unifiliaires et les plans de position d'une installation électrique domestique sont mentionnés dans le chapitre 2.13. S'il n'y a aux un symbole enregistre dans un intention de l'appeal de les plans de position d'une installation et les plans de position d'une de l'appeal de les plans de position d'une installation et les plans de position d'une d'une des services de l'appeal de les plans de position d'une d'une d'une d'une d'une d'u
	BT400 BT401 BT401 BT401 BT405 BT415 BT415 BT415 BT418 BT417 BT418 BT419 BT422 BT501 BT502 BT800 BT800 BT800 BT800 BT800 BT702 BT703 BT704	40 A. (1.1.6.3.5.1b) Les appareits de protection et de manoeuvre relatifs à des circuits dont l'énergie est soumise à des tarifs différents sont groupés sur des panneaux distincts, écartés les uns des autres de 10 cm au moins, ou dans des tableaux de répartition et de manoeuvre distincts. (L.1.5.3.5.1c) DOSSIER Plan schématique et/ou descriptif à mettre à jour. (L.1.3.1.2.1) Destination du circuit d'après le plan schématique incorrect : à modifier. (L.1.3.1.2.1) Destination du circuit d'après le plan schématique incorrect : à modifier. (L.1.3.1.2.1) Les schémas les plans et les documents reprennent de manière univoque le numéro, la version et la det de la version. (L.1.3.1.2.1) Les schémas unifilaires et les plans de position doivent être signés et datés par la personne responsable de l'exécution des travaux. (L.1.3.1.2.1a) Les schémas unifilaires et les plans de position doivent être signés et datés par la personne responsable de l'exécution des travaux. (L.1.3.1.2.1a) Les symboles à utiliser pour établir les schémas unifilaires et les plans de position d'une installation étectrique domestique sont entre des plans de position, peut être utilisé sur les schémas unifilaires et les plans de position, d'une installation étectrique domestique. (L.1.3.1.2.1a) Pour les schémas unifilaires et les plans de position d'une installation étectrique domestique. (L.1.3.1.2.1a) Four les schémas unifilaires et les plans de position, d'une installation étectrique domestique. (L.1.3.1.2.1a) La tension et la nature du courant doivent être mentionnées sur les schéma unifilaires prour et la nature du courant doivent être mentionnées sur les schéma unifilaires et la nature du courant doivent être mentionnées sur les schéma unifilaires. (L.1.3.1.2.1a) Les schémas unifilaires reprennent au moins les canalisations étectriques (sur plans et de sont d'une installation étectrique dont la réalisation un place à été entamée avant le 1/10/1881 et figurant sur les schémas unifilaires est indiquée par un cantouche a întréheur duquel il est men

IIIIIa	Allons . (O	edies les infractions dont la case à été cochée sont d'application).
	DT004	Il est interdit de placer un dispositif de protection à courant différentiel résiduel de type A en amont d'un ou plusieurs matériels électriques susceptible d'être le siège d'un
⊔	BT901	courant asymétrique engendrant des composantes continues (supérieur à 6mA DC). (L1 5.3.5.3f)
		Les dispositifs de protection à courant différentiel-résiduel placés dans les installations domestiques sont au moins du type A; ceux qui sont placés en tête de l'installation
	BT902	
		électrique ont une intensité nominale au moins égale à 40 A. (L1 5.3.5.3.a)
\Box	BT903	Les DDR ne fonctionnent pas en présence d'un courant de défaut. (L1 5.3.5.3k)
	BT904	Veuillez vérifier le raccordement correct des DDR ou leur fonctionnement. En effet, le bouton test ne fait pas déclencher le DDR. (L1 5.3.5.3k)
	2.00.	Dans les installations électriques domestique les circuits desservant : les lieux contenant une baignoire et/ou une douche, les lave-linges, les sèche-linges, les seche-linges, les seche-linge
5.2		
×	BT905	vaisselles, les éclairages et les socies de prise de courant non destinés à l'alimentation des appareils et des machines fixes ou à poste fixe doivent être protégé par un
		DDR 30mA maximum. (L1 4.2.4.3.b)
\Box	BT906	Les dispositifs de protection à courant différentiel résiduel qui ne sont pas à sécurité positive sont interdits dans les lieux domestiques. (L1 5.3.5.3.h)
H	BT907	Il est interdit de compromettre la sécurité qu'offre un DDR, notamment en pontant par une liaison les bornes d'entrée et les bornes de sortie du DDR. (L1 5.3.5.3j)
├-}		
oxdot	BT908	Les DDR doivent assurer la coupure de tous les conducteurs actifs : phases et neutre. (L1 5.3.5.3c)
П	BT911	Veuillez adapter l'intensité nominale maximale des disjoncteurs et/ou coupe-circuit fusibles à la section des canalisations. (L1 4.4.1.5)
	BT912	Les disjoncteurs et/ou fusibles de protection sont surdimensionnés : à remplacer. (L1 4.4.1.5)
×	BT913	Circuits à équilibrer : les fusibles doivent être de la même intensité nominale. (L1 4.4.1.5)
_^		
oxdot	BT914	L'indication de l'ampérage des fusibles et/ou disjoncteur n'est pas visible (L1 4.4.1.5).
×	BT917	Dans les installations domestiques, seuls les coupe-circuits à fusibles ou petits disjoncteurs à broches et les petits disjoncteurs sont admis pour la protection des circuits
\sim	B1817	(type D interdit). De plus, les bases et embases des coupe-circuits à fusibles ou petits disjoncteurs à broches doivent avoir des éléments de calibrage (L1 5.3.5.5.a).
	BT918	Il y a changement de section, prévoir une protection de surintensité ou bien protéger en amont pour la section la plus faible. (L1 4.4.3.1)
├├		
\vdash	BT919	Fusibles shuntés à remplacer. (L1 4.4.3.)
	BT920	Veuillez adapter l'intensité nominale des DDR : soit à l'intensité nominale du dispositif de protection à maximum de courant situé en amont des DDR : soit à la somme des
-	D1020	intensités nominales des circuits situés en aval du DDR. (L1 5.3.5.3.a)
5.4		Chaque appareil ou machine (mobile) à poste fixe d'une puissance nominale supérieure ou égale à 2600 W est alimenté séparément par un circuit exclusivement dédié.
×	BT927	(L15.2.1.2)
	BT928	Le lave-linge, le lave-vaisselle, le sèche-linge, la cuisinière électrique, la taque de cuisson électrique et le four électrique sont alimentés séparément par un circuit
_		exclusivement dédié. (L1 5.2.1.2)
I		Les dispositifs de protection contre les surintensités ont un pouvoir de coupure minimal de 3000 A (marquage 3000 entouré par un rectangle pour les petits disjoncteurs) et
	BT929	les disjoncteurs de première ligne en aval du dispositif de protection contre les surintensités du gestionnaire de réseau de distribution, à l'exception des disjoncteurs à
		broches, sont pourvus d'un marquage conforme pour la classe de limitation d'énergie 3. (L1 5.3.5.5.e)
	BT930	Veuillez adapter la section de conducteurs afin de garantir le courant admissible dans cette canalisation conformément au tableau 4.11. (L1 4.4.1.5)
	D1830	
1		Dans les installations domestiques et non-domestiques raccordées au réseau public de distribution, le dispositif de protection contre les surintensités du gestionnaire de
	BT024	réseau de distribution assure la protection contre les surcharges et les courts-circuits de la première canalisation électrique située en aval du coffret (avec ou sans
	BT931	comptage) du gestionnaire de réseau de distribution jusqu'au premier point de connexion, à condition que la nature, la composition et la section de cette canalisation
1		électrique restent inchangées sur tout le trajet. (L1 5.3.5.5.j)
_		Les dispositifs de protection à courant différentiel-résiduel et les dispositifs de coupure ont une résistance à une valeur P.f d'au minimum 22,5 kA2s pour un courant de
	BT932	
		3000 A; La présence d'un marquage «3000 A, 22,5 kA2s» pour les DDR ayant une intensité nominale ≤ 40A. (L1 5.3.5.5.e)
\perp	BT933	Il est autorisé de placer au maximum 8 circuits terminaux par dispositif de protection à courant différentiel-résiduel à haute ou très haute sensibilité. (L1 4.2.4.3.b)
		CANALISATIONS
ш	BT1000	Les conducteurs isolés et les câbles installés séparément ont au moins la caractéristique F1 ou au moins la classe Eca. (L1 5.2.7.2)
×	BT1001	Les conducteurs isolés et les câbles installés en faisceaux ou en nappe ont au moins la caractéristique F2 ou au moins la classe Cca. (L1 5.2.7.3)
×	BT1003	La section des conducteurs des circuits alimentant des socles de prises de courant doit être de minimum 2,5 mm²: y remédier. (L1 5.2.1.2)
	BT1004	Le conducteur neutre doit être bleu. (L1 5.1.6.2)
├├ ┥	BT1005	
		Les conducteurs bleus sont réservés au neutre sauf si le circuit ne comporte pas de conducteur neutre. (L1 5.1.6.2)
\sqcup	BT1006	Les conducteurs souples doivent être étamés ou pourvus de cosses à sertir. (L1 5.3.5.5.e)
\times	BT1007	Raccords sucres à remplacer par des borniers réglementaires. (L1 1.4.1.3)
\times	BT1008	Les conduits doivent être conformes aux normes. (L1 5.2.9.3)
П	BT1009	Il est interdit de fixer directement une canalisation électrique sur une canalisation d'eau, de gaz, d'air comprimé, (L1 5.2.8.)
		Les canalisations électriques ne sont pas placées parallèlement au-dessous des canalisations pouvant donner lieu à des condensations (telles que canalisations d'eau, de
	BT1010	
$\vdash =$		vapeur ou de gaz). (L15.2.8.)
	BT1010 BT1011	vapeur ou de gaz). (L1 5.2.8.) Les conducteurs et câbles se trouvant dans les vides de construction ont au moins la classe Cca ou au moins la caractéristique F2 et le conduit doit être de type non-
	BT1011	vapeur ou de gaz). (L1 5.2.8.) Les conducteurs et câbles se trouvant dans les vides de construction ont au moins la classe Cca ou au moins la caractéristique F2 et le conduit doit être de type non-propagateur de flamme. (L1 5.2.9.9.)
$\vdash =$		vapeur ou de gaz). (L15.2.8.) Les conducteurs et câbles se trouvant dans les vides de construction ont au moins la classe Cca ou au moins la caractéristique F2 et le conduit doit être de type non-propagateur de flamme. (L15.2.9.9.) Il est interdit de placer des conducteurs uniquement pourvus d'une isolation principale(fils) noyés dans les parois (sol, plafond, mur). (L1 5.2.9.10a)
	BT1011 BT1012	vapeur ou de gaz). (L1 5.2.8.) Les conducteurs et câbles se trouvant dans les vides de construction ont au moins la classe Cca ou au moins la caractéristique F2 et le conduit doit être de type non-propagateur de flamme. (L1 5.2.9.9.) Il est interdit de placer des conducteurs uniquement pourvus d'une isolation principale(fils) noyés dans les parois (sol, plafond, mur). (L1 5.2.9.10a) ISOLEMENT
	BT1011 BT1012 BT1100	vapeur ou de gaz). (L1 5.2.8.) Les conducteurs et câbles se trouvant dans les vides de construction ont au moins la classe Cca ou au moins la caractéristique F2 et le conduit doit être de type non-propagateur de flamme. (L1 5.2.9.9.) Il est interdit de placer des conducteurs uniquement pourvus d'une isolation principale(fils) noyés dans les parois (sol, plafond, mur). (L1 5.2.9.10a) ISOLEMENT Valeur du niveau d'isolement insuffisante (inférieure à 0,5 MΩ) – y remédier. (L1 6.4.5.1)
	BT1011 BT1012 BT1100 BT1101	vapeur ou de gaz). (L1 5.2.8.) Les conducteurs et câbles se trouvant dans les vides de construction ont au moins la classe Cca ou au moins la caractéristique F2 et le conduit doit être de type non-propagateur de flamme. (L1 5.2.9.9.) Il est interdit de placer des conducteurs uniquement pourvus d'une isolation principale(fils) noyés dans les parois (sol, plafond, mur). (L1 5.2.9.10a) ISOLEMENT
	BT1011 BT1012 BT1100	vapeur ou de gaz). (L1 5.2.8.) Les conducteurs et câbles se trouvant dans les vides de construction ont au moins la classe Cca ou au moins la caractéristique F2 et le conduit doit être de type non-propagateur de flamme. (L1 5.2.9.9.) Il est interdit de placer des conducteurs uniquement pourvus d'une isolation principale(fils) noyés dans les parois (sol, plafond, mur). (L1 5.2.9.10a) ISOLEMENT Valeur du niveau d'isolement insuffisante (inférieure à 0,5 MΩ) – y remédier. (L1 6.4.5.1)
	BT1011 BT1012 BT1100 BT1101	vapeur ou de gaz). (L1 5.2.8.) Les conducteurs et câbles se trouvant dans les vides de construction ont au moins la classe Cca ou au moins la caractéristique F2 et le conduit doit être de type non-propagateur de flamme. (L1 5.2.9.9.) Il est interdit de placer des conducteurs uniquement pourvus d'une isolation principale(fils) noyés dans les parois (sol, plafond, mur). (L1 5.2.9.10a) ISOLEMENT Valeur du niveau d'isolement insuffisante (inférieure à 0,5 MΩ) – y remédier. (L1 6.4.5.1) Isolement général de l'installation électrique non mesuré : installation en service. Veuillez nous contacter dès qu'un contrôle est possible. (L1 6.4.5.1) Les mesures d'isolement ont été réalisées dans les limites des coupures de courant autorisées. (L1 6.4.5.1)
	BT1011 BT1012 BT1100 BT1101 BT1102	vapeur ou de gaz). (L1 5.2.8.) Les conducteurs et câbles se trouvant dans les vides de construction ont au moins la classe Cca ou au moins la caractéristique F2 et le conduit doit être de type non-propagateur de flamme. (L1 5.2.9.9.) Il est interdit de placer des conducteurs uniquement pourvus d'une isolation principale(fils) noyés dans les parois (sol, plafond, mur). (L1 5.2.9.10a) ISOLEMENT Valeur du niveau d'isolement insuffisante (inférieure à 0.5 MΩ) – y remédier. (L1 6.4.5.1) Isolement général de l'installation électrique non mesuré : installation en service. Veuillez nous contacter dès qu'un contrôle est possible. (L1 6.4.5.1) Les mesures d'isolement ont été réalisées dans les limites des coupures de courant autorisées. (L1 6.4.5.1)
	BT1011 BT1012 BT1100 BT1101 BT1102 BT1200	vapeur ou de gaz). (L1 5.2.8.) Les conducteurs et câbles se trouvant dans les vides de construction ont au moins la classe Cca ou au moins la caractéristique F2 et le conduit doit être de type non-propagateur de flamme. (L1 5.2.9.9.) Il est interdit de placer des conducteurs uniquement pourvus d'une isolation principale(fils) noyés dans les parois (sol, plafond, mur). (L1 5.2.9.10a) ISOLEMENT Valeur du niveau d'isolement insuffisante (inférieure à 0.5 MΩ) – y remédier. (L1 6.4.5.1) Isolement général de l'installation électrique non mesuré : installation en service. Veuillez nous contacter dès qu'un contrôle est possible. (L1 6.4.5.1) Les mesures d'isolement ont été réalisées dans les limites des coupures de courant autorisées. (L1 6.4.5.1) INSTALLATION Il est interdit : de supprimer, d'altérer ou de détruire tout système de protection de l'installation électrique. (L1 9.5.)
	BT1011 BT1012 BT1100 BT1101 BT1102 BT1200 BT1201	vapeur ou de gaz). (L1 5.2.8.) Les conducteurs et câbles se trouvant dans les vides de construction ont au moins la classe Cca ou au moins la caractéristique F2 et le conduit doit être de type non-propagateur de flamme. (L1 5.2.9.9.) Il est interdit de placer des conducteurs uniquement pourvus d'une isolation principale(fils) noyés dans les parois (sol, plafond, mur). (L1 5.2.9.10a) ISOLEMENT Valeur du niveau d'isolement insuffisante (inférieure à 0,5 MΩ) – y remédier. (L1 6.4.5.1) Isolement général de l'installation électrique non mesuré : installation en service. Veuillez nous contacter dès qu'un contrôle est possible. (L1 6.4.5.1) Les mesures d'isolement ont été réalisées dans les limites des coupures de œurant autorisées. (L1 6.4.5.1) INSTALLATION Il est interdit : de supprimer, d'altérer ou de détruire tout système de protection de l'installation électrique. (L1 9.5.) L'installation électrique doit être réalisée avec du matériel électrique sûr. (L1 1.4.2.1)
	BT1011 BT1012 BT1100 BT1101 BT1102 BT1200	vapeur ou de gaz). (L1 5.2.8.) Les conducteurs et câbles se trouvant dans les vides de construction ont au moins la classe Cca ou au moins la caractéristique F2 et le conduit doit être de type non-propagateur de flamme. (L1 5.2.9.9.) Il est interdit de placer des conducteurs uniquement pourvus d'une isolation principale(fils) noyés dans les parois (sol, plafond, mur). (L1 5.2.9.10a) ISOLEMENT Valeur du niveau d'isolement insuffisante (inférieure à 0,5 MΩ) – y remédier. (L1 6.4.5.1) Isolement général de l'installation électrique non mesuré : installation en service. Veuillez nous contacter dès qu'un contrôle est possible. (L1 6.4.5.1) Les mesures d'isolement ont été réalisées dans les limites des coupures de courant autorisées. (L1 6.4.5.1) INSTALLATION Il est interdit : de supprimer, d'altérer ou de détruire tout système de protection de l'installation électrique. (L1 9.5.) L'installation électrique doit être réalisée avec du matériel électrique sûr. (L1 1.4.2.1) Les installations électriques et non électriques doivent être disposées de manière à éviter toute influence mutuelle dangereuse. (L1 3.3.1)
	BT1011 BT1012 BT1100 BT1101 BT1102 BT1200 BT1201 BT1202	vapeur ou de gaz). (L1 5.2.8.) Les conducteurs et câbles se trouvant dans les vides de construction ont au moins la classe Cca ou au moins la caractéristique F2 et le conduit doit être de type non-propagateur de flamme. (L1 5.2.9.9.) Il est interdit de placer des conducteurs uniquement pourvus d'une isolation principale(fils) noyés dans les parois (sol, plafond, mur). (L1 5.2.9.10a) ISOLEMENT Valeur du niveau d'isolement insuffisante (inférieure à 0,5 MΩ) – y remédier. (L1 6.4.5.1) Isolement général de l'installation électrique non mesuré : installation en service. Veuillez nous contacter dès qu'un contrôle est possible. (L1 6.4.5.1) Les mesures d'isolement ont été réalisées dans les limites des coupures de œurant autorisées. (L1 6.4.5.1) INSTALLATION Il est interdit : de supprimer, d'altérer ou de détruire tout système de protection de l'installation électrique. (L1 9.5.) L'installation électrique doit être réalisée avec du matériel électrique sûr. (L1 1.4.2.1)
	BT1011 BT1012 BT1100 BT1101 BT1102 BT1200 BT1201	vapeur ou de gaz). (L1 5.2.8.) Les conducteurs et câbles se trouvant dans les vides de construction ont au moins la classe Cca ou au moins la caractéristique F2 et le conduit doit être de type non-propagateur de flamme. (L1 5.2.9.9.) Il est interdit de placer des conducteurs uniquement pourvus d'une isolation principale(fils) noyés dans les parois (sol, plafond, mur). (L1 5.2.9.10a) ISOLEMENT Valeur du niveau d'isolement insuffisante (inférieure à 0,5 MΩ) – y remédier. (L1 6.4.5.1) Isolement général de l'installation électrique non mesuré : installation en service. Veuillez nous contacter dès qu'un contrôle est possible. (L1 6.4.5.1) Les mesures d'isolement ont été réalisées dans les limites des coupures de courant autorisées. (L1 6.4.5.1) INSTALLATION Il est interdit : de supprimer, d'altérer ou de détruire tout système de protection de l'installation électrique. (L1 9.5.) L'installation électrique doit être réalisée avec du matériel électrique sûr. (L1 1.4.2.1) Les installations électriques et non électriques doivent être disposées de manière à éviter toute influence mutuelle dangereuse. (L1 3.3.1)
	BT1011 BT1012 BT1100 BT1101 BT1102 BT1200 BT1201 BT1202 BT1205	vapeur ou de gaz). (L1 5.2.8.) Les conducteurs et câbles se trouvant dans les vides de construction ont au moins la classe Cca ou au moins la caractéristique F2 et le conduit doit être de type non-propagateur de flamme. (L1 5.2.9.9.) Il est interdit de placer des conducteurs uniquement pourvus d'une isolation principale(fils) noyés dans les parois (sol, plafond, mur). (L1 5.2.9.10a) ISOLEMENT Valeur du niveau d'isolement insuffisante (inférieure à 0,5 MΩ) – y remédier. (L1 6.4.5.1) Isolement général de l'installation électrique non mesuré : installation en service. Veuillez nous contacter dès qu'un contrôle est possible. (L1 6.4.5.1) Les mesures d'isolement ont été réalisées dans les limites des coupures de courant autorisées. (L1 6.4.5.1) INSTALLATION Il est interdit : de supprimer, d'altérer ou de détruire tout système de protection de l'installation électrique. (L1 9.5.) L'installation électrique doit être réalisée avec du matériel électrique sûr. (L1 1.4.2.1) Les installations électriques et non électriques doivent être disposées de manière à éviter toute influence mutuelle dangereuse. (L1 3.3.1) Dans les traversées de planches, la protection des canalisations contre les dégradations mécaniques et l'écoulement des liquides doit être assurée jusqu'au ras du sol fini. (L1 5.2.1.5)
	BT1011 BT1012 BT1100 BT1101 BT1102 BT1200 BT1201 BT1202 BT1205 BT1208	vapeur ou de gaz). (L1 5.2.8.) Les conducteurs et câbles se trouvant dans les vides de construction ont au moins la classe Cca ou au moins la caractéristique F2 et le conduit doit être de type non-propagateur de flamme. (L1 5.2.9.9.) Il est interdit de placer des conducteurs uniquement pourvus d'une isolation principale(fils) noyés dans les parois (sol, plafond, mur). (L1 5.2.9.10a) ISOLEMENT Valeur du niveau d'isolement insuffisante (inférieure à 0.5 MΩ) – y remédier. (L1 6.4.5.1) Isolement général de l'installation électrique non mesuré : installation en service. Veuillez nous contacter dès qu'un contrôle est possible. (L1 6.4.5.1) Les mesures d'isolement ont été réalisées dans les limites des coupures de courant autorisées. (L1 6.4.5.1) INSTALLATION Il est interdit : de supprimer, d'altérer ou de détruire tout système de protection de l'installation électrique. (L1 9.5.) L'installation électrique doit être réalisée avec du matériel électrique sûr. (L1 1.4.2.1) Les installations électriques et non électriques doivent être disposées de manière à éviter toute influence mutuelle dangereuse. (L1 3.3.1) Dans les traversées de planches, la protection des canalisations contre les dégradations mécaniques et l'écoulement des liquides doit être assurée jusqu'au ras du sol fini. (L1 5.2.1.5) Isoler ou enlever les conducteurs qui sont déconnectés et/ou non utilisés. (L1 1.4.2.1)
	BT1011 BT1012 BT1100 BT1101 BT1102 BT1200 BT1201 BT1202 BT1205 BT1208 BT1208	vapeur ou de gaz). (L1 5.2.8.) Les conducteurs et câbles se trouvant dans les vides de construction ont au moins la classe Cca ou au moins la caractéristique F2 et le conduit doit être de type non-propagateur de flamme. (L1 5.2.9.9.) Il est interdit de placer des conducteurs uniquement pourvus d'une isolation principale(fils) noyés dans les parois (sol, plafond, mur). (L1 5.2.9.10a) ISOLEMENT Valeur du niveau d'isolement insuffisante (inférieure à 0,5 MΩ) – y remédier. (L1 6.4.5.1) Isolement général de l'installation électrique non mesuré : installation en service. Veuillez nous contacter dès qu'un contrôle est possible. (L1 6.4.5.1) Les mesures d'isolement ont été réalisées dans les limites des coupures de œurant autorisées. (L1 6.4.5.1) INSTALLATION Il est interdit : de supprimer, d'altérer ou de détruire tout système de protection de l'installation électrique. (L1 9.5.) L'installation électrique doit être réalisée avec du matériel électrique sûr. (L1 1.4.2.1) Les installations électriques et non électriques doivent être disposées de manière à éviter toute influence mutuelle dangereuse. (L1 3.3.1) Dans les traversées de planches, la protection des canalisations contre les dégradations mécaniques et l'éœulement des liquides doit être assurée jusqu'au ras du sol fini. (L1 5.2.1.5) Isoler ou enlever les conducteurs qui sont déconnectés et/ou non utilisés. (L1 1.4.2.1) Câblage à replacer correctement dans les goulottes. (L1 5.2.9.8)
	BT1011 BT1012 BT1100 BT1101 BT1102 BT1200 BT1201 BT1202 BT1205 BT1208 BT1208 BT1209 BT1211	vapeur ou de gaz). (L1 5.2.8.) Les conducteurs et câbles se trouvant dans les vides de construction ont au moins la classe Cca ou au moins la caractéristique F2 et le conduit doit être de type non-propagateur de flamme. (L1 5.2.9.9.) Il est interdit de placer des conducteurs uniquement pourvus d'une isolation principale(fils) noyés dans les parois (sol, plafond, mur). (L1 5.2.9.10a) ISOLEMENT Valeur du niveau d'isolement insuffisante (inférieure à 0,5 MΩ) – y remédier. (L1 6.4.5.1) Isolement général de l'installation électrique non mesuré : installation en service. Veuillez nous contacter dès qu'un contrôle est possible. (L1 6.4.5.1) Les mesures d'isolement ont été réalisées dans les limites des coupures de courant autorisées. (L1 6.4.5.1) INSTALLATION Il est interdit : de supprimer, d'altérer ou de détruire tout système de protection de l'installation électrique. (L1 9.5.) L'installation électrique doit être réalisée avec du matériel électrique sûr. (L1 1.4.2.1) Les installations électriques et non électriques doivent être disposées de manière à éviter toute influence mutuelle dangereuse. (L1 3.3.1) Dans les traversées de planches, la protection des canalisations contre les dégradations mécaniques et l'écoulement des liquides doit être assurée jusqu'au ras du sol fini. (L1 5.2.1.5) Isolement général de l'installation de l'i
	BT1011 BT1012 BT1100 BT1101 BT1102 BT1200 BT1201 BT1202 BT1205 BT1208 BT1208 BT1209 BT1211 BT1212	vapeur ou de gaz). (L1 5.2.8.) Les conducteurs et câbles se trouvant dans les vides de construction ont au moins la classe Cca ou au moins la caractéristique F2 et le conduit doit être de type non-propagateur de flamme. (L1 5.2.9.9.) Il est interdit de placer des conducteurs uniquement pourvus d'une isolation principale(fils) noyés dans les parois (sol, plafond, mur). (L1 5.2.9.10a) ISOLEMENT Valeur du niveau d'isolement insuffisante (inférieure à 0,5 MΩ) – y remédier. (L1 6.4.5.1) Isolement général de l'installation électrique non mesuré : installation en service. Veuillez nous contacter dès qu'un contrôle est possible. (L1 6.4.5.1) Les mesures d'isolement ont été réalisées dans les limites des coupures de courant autorisées. (L1 6.4.5.1) INSTALLATION Il est interdit : de supprimer, d'altérer ou de détruire tout système de protection de l'installation électrique. (L1 9.5.) L'installation électrique doit être réalisée avec du matériel électrique sûr. (L1 1.4.2.1) Dans les traversées de planches, la protection des canalisations contre les dégradations mécaniques et l'écoulement des liquides doit être assurée jusqu'au ras du sol fini. (L1 5.2.1.5) Isoler ou enlever les conducteurs qui sont déconnectés et/ou non utilisés. (L1 1.4.2.1) Câblage à replacer correctement dans les goulottes. (L1 5.2.9.6) Fixer correctement les câbles volants à l'aide d'attaches compatibles avec le câble. (L1 5.2.9.5) Revoir la gaine du câble du le conduit des conducteurs coupé trop court et améliorer l'introduction du câble dans le matériel. (L1 5.2.6.1)
	BT1011 BT1012 BT1100 BT1101 BT1102 BT1200 BT1201 BT1202 BT1205 BT1208 BT1209 BT1211 BT1212 BT1212	vapeur ou de gaz). (L1 5.2.8.) Les conducteurs et câbles se trouvant dans les vides de construction ont au moins la classe Cca ou au moins la caractéristique F2 et le conduit doit être de type non-propagateur de flamme. (L1 5.2.9.9.) Il est interdit de placer des conducteurs uniquement pourvus d'une isolation principale(fils) noyés dans les parois (sol, plafond, mur). (L1 5.2.9.10a) ISOLEMENT Valeur du niveau d'isolement insuffisante (inférieure à 0,5 MΩ) – y remédier. (L1 6.4.5.1) Isolement général de l'installation électrique non mesuré : installation en service. Veuillez nous contacter dès qu'un contrôle est possible. (L1 6.4.5.1) Les mesures d'isolement ont été réalisées dans les limites des coupures de courant autorisées. (L1 6.4.5.1) INSTALLATION Il est interdit : de supprimer, d'altérer ou de détruire tout système de protection de l'installation électrique. (L1 9.5.) L'installation électrique doit être réalisée avec du matériel électrique sûr. (L1 1.4.2.1) Les installations électriques et non électriques doivent être disposées de manière à éviter toute influence mutuelle dangereuse. (L1 3.3.1) Dans les traversées de planches, la protection des canalisations contre les dégradations mécaniques et l'écoulement des liquides doit être assurée jusqu'au ras du sol fini. (L1 5.2.1.5) Isoler ou enlever les conducteurs qui sont déconnectés et/ou non utilisés. (L1 1.4.2.1) Câblage à replacer correctement dans les goulottes. (L1 5.2.9.6) Fixer correctement les câbles volants à l'aide d'attaches compatibles avec le câble. (L1 5.2.9.5) Revoir la gaine du câble ou le conduit des conducteurs coupé trop court et améliorer l'introduction du câble dans le matériel. (L1 5.2.8.1)
	BT1011 BT1012 BT1100 BT1101 BT1102 BT1200 BT1201 BT1202 BT1205 BT1208 BT1208 BT1209 BT1211 BT1212	vapeur ou de gaz). (L1 5.2.8.) Les conducteurs et câbles se trouvant dans les vides de construction ont au moins la classe Cca ou au moins la caractéristique F2 et le conduit doit être de type non-propagateur de flamme. (L1 5.2.9.9.) Il est interdit de placer des conducteurs uniquement pourvus d'une isolation principale(fils) noyés dans les parois (sol, plafond, mur). (L1 5.2.9.10a) ISOLEMENT Valeur du niveau d'isolement insuffisante (inférieure à 0,5 MΩ) – y remédier. (L1 6.4.5.1) Isolement général de l'installation électrique non mesuré : installation en service. Veuillez nous contacter dès qu'un contrôle est possible. (L1 6.4.5.1) Les mesures d'isolement ont été réalisées dans les limites des coupures de courant autorisées. (L1 6.4.5.1) INSTALLATION Il est interdit : de supprimer, d'altérer ou de détruire tout système de protection de l'installation électrique. (L1 9.5.) L'installation électrique doit être réalisée avec du matériel électrique sûr. (L1 1.4.2.1) Dans les traversées de planches, la protection des canalisations contre les dégradations mécaniques et l'écoulement des liquides doit être assurée jusqu'au ras du sol fini. (L1 5.2.1.5) Isoler ou enlever les conducteurs qui sont déconnectés et/ou non utilisés. (L1 1.4.2.1) Câblage à replacer correctement dans les goulottes. (L1 5.2.9.6) Fixer correctement les câbles volants à l'aide d'attaches compatibles avec le câble. (L1 5.2.9.5) Revoir la gaine du câble du le conduit des conducteurs coupé trop court et améliorer l'introduction du câble dans le matériel. (L1 5.2.6.1)
	BT1011 BT1012 BT1100 BT1101 BT1102 BT1200 BT1201 BT1202 BT1205 BT1208 BT1208 BT1209 BT1211 BT1212 BT1213 BT1213	vapeur ou de gaz). (L1 5.2.8.) Les conducteurs et câbles se trouvant dans les vides de construction ont au moins la classe Cca ou au moins la caractéristique F2 et le conduit doit être de type non-propagateur de flamme. (L1 5.2.9.9.) Il est interdit de placer des conducteurs uniquement pourvus d'une isolation principale(fils) noyés dans les parois (sol, plafond, mur). (L1 5.2.9.10a) ISOLEMENT Valeur du niveau d'isolement insuffisante (inférieure à 0,5 MΩ) – y remédier. (L1 6.4.5.1) Isolement général de l'installation électrique non mesuré : installation en service. Veuillez nous contacter dès qu'un contrôle est possible. (L1 6.4.5.1) Les mesures d'isolement ont été réalisées dans les limites des coupures de courant autorisées. (L1 6.4.5.1) INSTALLATION Il est interdit : de supprimer, d'altérer ou de détruire tout système de protection de l'installation électrique. (L1 9.5.) L'installation électrique doit être réalisée avec du matériel électrique sûr. (L1 1.4.2.1) Les installations électriques et non électriques doivent être disposées de manière à éviter toute influence mutuelle dangereuse. (L1 3.3.1) Dans les traversées de planches, la protection des canalisations contre les dégradations mécaniques et l'écoulement des liquides doit être assurée jusqu'au ras du sol fini. (L1 5.2.1.5) Isoler ou enlever les conducteurs qui sont déconnectés et/ou non utilisés. (L1 1.4.2.1) Câblage à replacer correctement dans les goulottes. (L1 5.2.9.6) Fixer correctement les câbles volants à l'aide d'attaches compatibles avec le câble. (L1 5.2.9.5) Revoir la gaine du câble ou le conduit des conducteurs coupé trop court et améliorer l'introduction du câble dans le matériel. (L1 5.2.6.1) Prévoir un presse-étoupe adapté à la section du câble. (L1 5.2.6.1)
	BT1011 BT1012 BT1100 BT1101 BT1102 BT1201 BT1202 BT1205 BT1208 BT1209 BT1211 BT1212 BT1213 BT1214 BT1214	Valeur ou de gaz). (L.1 5.2.8.) Les conducteurs et câbles se trouvant dans les vides de construction ont au moins la classe Cca ou au moins la caractéristique F2 et le conduit doit être de type non-propagateur de flamme. (L.1 5.2.9.9.) Il est interdit de placer des conducteurs uniquement pourvus d'une isolation principale(fils) noyés dans les parois (sol, plafond, mur). (L.1 5.2.9.10a) ISOLEMENT Valeur du niveau d'isolement insuffisante (inférieure à 0.5 MΩ) – y remédier. (L.1 6.4.5.1) Isolement général de l'installation électrique non mesuré : installation en service. Veuillez nous contacter dès qu'un contrôle est possible. (L.1 6.4.5.1) Les mesures d'isolement ont été réalisées dans les limites des coupures de œurant autorisées. (L.1 6.4.5.1) INSTALLATION Il est interdit : de supprimer, d'altèrer ou de détruire tout système de protection de l'installation électrique. (L.1 9.5.) L'installation électrique doit être réalisée avec du matériel électrique sûr. (L.1 1.4.2.1) Les installations électriques et non électriques doivent être disposées de manière à éviter toute influence mutuelle dangereuse. (L.1 3.3.1) Dans les traversées de planches, la protection des canalisations contre les dégradations mécaniques et l'écoulement des liquides doit être assurée jusqu'au ras du sol fini. (L.1 5.2.1.5) Isoler ou enlever les conducteurs qui sont déconnectés et/ou non utilisés. (L.1 1.4.2.1) Câblage à replacer correctement dans les goulottes. (L.1 5.2.9.8) Fixer correctement les câbles volants à l'aide d'attaches compatibles avec le câble. (L.1 5.2.9.5) Revoir la gaine du câble ou le conduit des conducteurs coupé trop court et améliorer l'introduction du câble dans le matériel. (L.1 5.2.8.1) Présoir un presse-étoupe, entrées de câbles manquants : à placer. (L.1 5.2.8.1) Obstruer les entrées de câbles non utilisées. (L.1 5.2.8.1)
	BT1011 BT1012 BT1100 BT1101 BT1102 BT1200 BT1201 BT1202 BT1205 BT1208 BT1209 BT1211 BT1212 BT1213 BT1214 BT1215 BT1215	Les conducteurs et câbles se trouvant dans les vides de construction ont au moins la classe Cca ou au moins la caractéristique F2 et le conduit doit être de type non-propagateur de flamme. (L1 5.2.9.9.) Il est interdit de placer des conducteurs uniquement pourvus d'une isolation principale(fils) noyés dans les parois (sol, plafond, mur). (L1 5.2.9.10a) ISOLEMENT Valeur du niveau d'isolement insuffisante (inférieure à 0,5 MΩ) — y remédier. (L1 8.4.5.1) Isolement général de l'installation électrique non mesuré : installation en service. Veuillez nous contacter dès qu'un contrôle est possible. (L1 8.4.5.1) Les mesures d'isolement ont été réalisées dans les limites des coupures de courant autorisées. (L1 8.4.5.1) INSTALLATION Il est interdit : de supprimer, d'altérer ou de détruire tout système de protection de l'installation électrique. (L1 9.5.) L'installation électrique doit être réalisée avec du matériel électrique sûr. (L1 1.4.2.1) Les installations électriques et non électriques doivent être disposées de manière à éviter toute influence mutuelle dangereuse. (L1 3.3.1) Dans les traversées de planches, la protection des canalisations contre les dégradations mécaniques et l'écoulement des liquides doit être assurée jusqu'au ras du sol fini. (L1 5.2.1.5) Isoler ou enlever les conducteurs qui sont déconnectés et/ou non utilisés. (L1 1.4.2.1) Câblage à replacer correctement dans les goulottes. (L1 5.2.9.6) Fixer correctement les câbles volants à l'aide d'attaches compatibles avec le câble. (L1 5.2.9.5) Revoir la gaine du câble ou le conduit des conducteurs coupé trop court et améliorer l'introduction du câble dans le matériel. (L1 5.2.8.1) Présoir un presse-étoupe adapté à la section du câble. (L1 5.2.8.1) Présoir un presse-étoupe adapté à la section du câble. (L1 5.2.8.1) Réaliser les connexions dans des boites, boitiers, armatures, pavillons de luminaire,, selon les règles de l'art. (L1 5.2.8.1)
	BT1011 BT1012 BT1100 BT1101 BT1102 BT1201 BT1202 BT1205 BT1208 BT1209 BT1211 BT1212 BT1213 BT1214 BT1214	Les conducteurs et câbles se trouvant dans les vides de construction ont au moins la classe Cca ou au moins la caractéristique F2 et le conduit doit être de type non-propagateur de flamme. (L1 5.2.9.9.) Il est interdit de placer des conducteurs uniquement pourvus d'une isolation principale(flis) noyés dans les parois (sol, plafond, mur). (L1 5.2.9.10a) ISOLEMENT Valeur du niveau d'isolement insuffisante (inférieure à 0.5 MΩ) – y remédier. (L1 0.4.5.1) Isolement général de l'installation électrique non mesuré : installation en service. Veuillez nous contacter dès qu'un contrôle est possible. (L1 0.4.5.1) Les mesures d'isolement et été réalisées dans les limites des coupures de courant autorisées. (L1 0.4.5.1) IIINSTALLATION Il est interdit : de supprimer, d'altérer ou de détruire tout système de protection de l'installation électrique doit être réalisée avec du matériel électrique sûr. (L1 1.4.2.1) Les installation électrique doit être réalisée avec du matériel électrique sûr. (L1 1.4.2.1) Dans les traversées de planches, la protection des canalisations contre les dégradations mécaniques et l'écoulement des liquides doit être assurée jusqu'au ras du sol fini. (L1 5.2.1.5) Isolement general dans les goulottes. (L1 5.2.9.8) Fixer correctement les câbles volants à l'aide d'attaches compatibles avec le câble. (L1 5.2.9.5) Revoir la gaine du câble ou le conduit des conducteurs coupé trop court et améliorer l'introduction du câble dans le matériel. (L1 5.2.6.1) Prévoir un presse-étoupe, entrées de câbles manquants : à placer. (L1 5.2.6.1) Prévoir un presse-étoupe adapté à la section du câble. (L1 5.2.6.1) Equipement à refixer dans son blochet. (L1 5.3.5.2 & 5.3.5.4)
	BT1011 BT1012 BT1100 BT1101 BT1102 BT1200 BT1201 BT1202 BT1205 BT1208 BT1209 BT1211 BT1212 BT1213 BT1214 BT1215 BT1215	vapeur ou de gaz). (L1 5.2.8.) Les conducteurs et câbles se trouvant dans les vides de construction ont au moins la classe Coa ou au moins la caractéristique F2 et le conduit doit être de type non-propagateur de flamme. (L1 5.2.9.9.) Il est interdit de placer des conducteurs uniquement pourvus d'une isolation principale(fils) noyés dans les parois (sol, plafond, mur). (L1 5.2.9.10a) ISOLEMENT Valeur du niveau d'isolement insuffisante (inférieure à 0.5 MΩ) – y remédier. (L1 6.4.5.1) Isolement général de l'installation électrique non mesuré : installation en service. Veuillez nous contacter dès qu'un contrôle est possible. (L1 6.4.5.1) Les mesures d'isolement ont été réalisées dans les limites des coupures de courant autorisées. (L1 6.4.5.1) INSTALLATION Il est interdit : de supprimer, d'altérer ou de détruire tout système de protection de l'installation électrique. (L1 9.5.) L'installation électrique doit être réalisée avec du matériel électrique sûr. (L1 1.4.2.1) Les installations électriques et non électriques doivent être disposées de manière à éviter toute influence mutuelle dangereuse. (L1 3.3.1) Dans les traversées de planches, la protection des canalisations contre les dégradations mécaniques et l'écoulement des liquides doit être assurée jusqu'au ras du sol fini. (L1 5.2.1.5) Isoler ou enlever les conducteurs qui sont déconnectés et/ou non utilisées. (L1 1.4.2.1) Câblage à replacer correctement dans les goulottes. (L1 5.2.9.8) Fixer correctement les câbles volants à l'aide d'attaches compatibles avec le câble. (L1 5.2.9.5) Revoir la gaine du câble ou le conduit des conducteurs coupé trop court et améliorer l'introduction du câble dans le matériel. (L1 5.2.6.1) Presse-étoupe, entrées de câbles manquants : à placer. (L1 5.2.6.1) Obstruer les entrées de câbles manquants : à placer. (L1 5.2.6.1) Obstruer les entrées de câbles non utilisées. (L1 5.2.6.1) Equipement à refixer dans son blochet. (L1 5.3.5.2.8.5.4) Les sooles de prise de courant et/ou les interrupteurs qui sont encastrés dans des paroi
	BT1011 BT1012 BT1100 BT1101 BT1102 BT1200 BT1201 BT1202 BT1205 BT1208 BT1209 BT1211 BT1212 BT1213 BT1214 BT1215 BT1216 BT1217 BT1218	Vapeur ou de gaz). (L1 5.2.8.) Les conducteurs et câbles se trouvant dans les vides de construction ont au moins la classe Coa ou au moins la caractéristique F2 et le conduit doit être de type non-propagateur de flamme. (L1 5.2.9.1) Il est interdit de placer des conducteurs uniquement pourvus d'une isolation principale(fils) noyés dans les parois (sol, plafond, mur). (L1 5.2.9.10a) ISOLEMENT Valeur du niveau d'isolement insuffisante (inférieure à 0,5 MΩ) – y remédier. (L1 6.4.5.1) Isolement général de l'installation électrique non mesuré : installation en service. Veuillez nous contacter dès qu'un contrôle est possible. (L1 6.4.5.1) Les mesures d'isolement ont été réalisées dans les limites des coupures de courant autorisées. (L1 6.4.5.1) INSTALLATION Il est interdit : de supprimer, d'altérer ou de détruire tout système de protection de l'installation électrique. (L1 9.5.) L'installation électrique doit être réalisée avec du matériel électrique sûr. (L1 1.4.2.1) Les installations électriques et non électriques doivent être disposées de manière à éviter toute influence mutuelle dangereuse. (L1 3.3.1) Dans les traversées de planches, la protection des canalisations contre les dégradations mécaniques et l'écoulement des liquides doit être assurée jusqu'au ras du sol fini. (L1 5.2.1.5) Câblage à replacer correctement dans les goulottes. (L1 5.2.9.6) Fixer correctement les câbles volants à l'aide d'attaches compatibles avec le câble. (L1 5.2.9.5) Revoir la gaine du câble ou le conduct des conducteurs coupé trop court et améliorer l'introduction du câble dans le matériel. (L1 5.2.8.1) Prévoir un presse-étoupe adapté à la section du câble. (L1 5.2.6.1) Obstruer les entrées de câbles non utilisées. (L1 5.2.6.1) Réaliser les connexions dans des boîtes, boîtiers, armatures, pavillons de luminaire,, selon les règles de l'art. (L1 5.2.6.1) Equipement à refixer dans son blochet. (L1 5.3.5.2 8.5.3.6.4) Les socles de prise de courant et/ou les interrupteurs qui sont encastrés dans des parois (sol, plafond, m
	BT1011 BT1012 BT1100 BT1101 BT1102 BT1200 BT1201 BT1202 BT1205 BT1208 BT1209 BT1211 BT1212 BT1213 BT1214 BT1214 BT1215 BT1216 BT1217	vapeur ou de gaz). (L.15.2.8.) Les conducteurs et câbles se trouvant dans les vides de construction ont au moins la classe Cca ou au moins la caractéristique F2 et le conduit doit être de type non-propagateur de flamme. (L.1 5.2.9.9.) Il est interdit de placer des conducteurs uniquement pourvus d'une isolation principale(fils) noyés dans les parois (sol, plafond, mur). (L.1 5.2.9.10a) ISOLEMENT Valeur du niveau d'isolement insuffisante (inférieure à 0.5 MΩ) – y remédier. (L.1 6.4.5.1) Isolement général de l'installation électrique non mesuré : installation en service. Veuillez nous contacter dès qu'un contrôle est possible. (L.1 6.4.5.1) Les mesures d'isolement ont été réalisées dans les limites des couprures de courant autorisées. (L.1 8.4.5.1) INSTALLATION Il est interdit : de supprimer, d'altèrer ou de détruire tout système de protection de l'installation électrique doit être réalisée avec du matériel électrique s'ir. (L.1 1.4.2.1) Les installations électrique doit être réalisée avec du matériel électrique s'ir. (L.1 1.4.2.1) Les installations électrique doit être réalisée avec du matériel électrique s'ir. (L.1 1.4.2.1) Les installations électrique doit être réalisée avec du matériel électrique s'ir. (L.1 1.4.2.1) Les installations électrique doit être réalisée avec du matériel électrique s'ir. (L.1 1.4.2.1) Les installations électrique doit être réalisée avec du matériel électrique s'ir. (L.1 1.4.2.1) Les installations électrique doit être réalisée avec du matériel électrique s'ir. (L.1 1.4.2.1) Les installations électrique doit être réalisée avec du matériel électrique s'ir. (L.1 1.4.2.1) Les installations électrique doit être réalisée avec du matériel électrique s'ir. (L.1 1.4.2.1) Les installations électrique doit être réalisée avec du matériel électrique s'ir. (L.1 1.2.2.6.1) Isoler ou enlever les conducteurs qui sont déconnectés et/ou non utilisés. (L.1 1.2.2.6.1) Révoir ou enlever les conducteurs qui sont déconnectés et/ou non utilisés. (L.1 1.2.2.6.1) Presse-étoupe, entrées de câbles volui
	BT1011 BT1012 BT1100 BT1101 BT1102 BT1200 BT1201 BT1202 BT1205 BT1208 BT1209 BT1211 BT1212 BT1213 BT1214 BT1215 BT1218 BT1217 BT1218 BT1217	Vapeur ou de gaz). (L1 5.2.8.) Les conducteurs et câbles se trouvant dans les vides de construction ont au moins la classe Coa ou au moins la caractéristique F2 et le conduit doit être de type non-propagateur de flamme. (L1 5.2.9.1) Il est interdit de placer des conducteurs uniquement pourvus d'une isolation principale(fils) noyés dans les parois (sol, plafond, mur). (L1 5.2.9.10a) ISOLEMENT Valeur du niveau d'isolement insuffisante (inférieure à 0,5 MΩ) – y remédier. (L1 6.4.5.1) Isolement général de l'installation électrique non mesuré : installation en service. Veuillez nous contacter dès qu'un contrôle est possible. (L1 6.4.5.1) Les mesures d'isolement ont été réalisées dans les limites des coupures de courant autorisées. (L1 6.4.5.1) INSTALLATION Il est interdit : de supprimer, d'altérer ou de détruire tout système de protection de l'installation électrique. (L1 9.5.) L'installation électrique doit être réalisée avec du matériel électrique sûr. (L1 1.4.2.1) Les installations électriques et non électriques doivent être disposées de manière à éviter toute influence mutuelle dangereuse. (L1 3.3.1) Dans les traversées de planches, la protection des canalisations contre les dégradations mécaniques et l'écoulement des liquides doit être assurée jusqu'au ras du sol fini. (L1 5.2.1.5) Câblage à replacer correctement dans les goulottes. (L1 5.2.9.6) Fixer correctement les câbles volants à l'aide d'attaches compatibles avec le câble. (L1 5.2.9.5) Revoir la gaine du câble ou le conduct des conducteurs coupé trop court et améliorer l'introduction du câble dans le matériel. (L1 5.2.8.1) Prévoir un presse-étoupe adapté à la section du câble. (L1 5.2.6.1) Obstruer les entrées de câbles non utilisées. (L1 5.2.6.1) Réaliser les connexions dans des boîtes, boîtiers, armatures, pavillons de luminaire,, selon les règles de l'art. (L1 5.2.6.1) Equipement à refixer dans son blochet. (L1 5.3.5.2 8.5.3.6.4) Les socles de prise de courant et/ou les interrupteurs qui sont encastrés dans des parois (sol, plafond, m
	BT1011 BT1012 BT1100 BT1101 BT1102 BT1200 BT1201 BT1202 BT1205 BT1208 BT1209 BT1211 BT1212 BT1213 BT1214 BT1215 BT1216 BT1217 BT1218	vapeur ou de gaz
	BT1011 BT1012 BT11010 BT11010 BT11010 BT11010 BT11000 BT12011 BT1202 BT1202 BT1202 BT1205 BT1208 BT12109 BT1211 BT1212 BT1213 BT1214 BT1215 BT1216 BT1217 BT1218 BT1219 BT1220	vapeur ou de gaz). (L.1 5.2.8.) Les conducteurs et câbles se trouvant dans les vides de construction ont au moins la classe Cca ou au moins la caractéristique F2 et le conduit doit être de type non-propagateur de flammer. (L.1 5.2.9.9.) Il est interdit de placer des conducteurs uniquement pourvus d'une isolation principale(fils) noyés dans les parois (sol, plafond, mur). (L.1 5.2.9.10a) Il est interdit de placer des conducteurs uniquement pourvus d'une isolation principale(fils) noyés dans les parois (sol, plafond, mur). (L.1 5.2.9.10a) Il est interdit de l'installation électrique non mesuré : installation en service. Veuilliez nous contacter dès qu'un contrôle est possible. (L.1 8.4.5.1) Les mesures d'isolement ont été réalisées dans les limites des coupures de courant autorisées. (L.1 8.4.5.1) IINSTALLATION Il est interdit : de supprimer, d'altérer ou de détruire tout système de protection de l'installation électrique. (L.1 9.5.) L'installation électrique doit être réalisée avec du matériel électrique sûr. (L.1 1.4.2.1) Les installations électriques et non électriques doivent être disposées de manière à éviter toute influence mutuelle dangereuse. (L.1 3.3.1) Dans les traversées de planches, la protection des canalisations contre les dégradations mécaniques et l'écoulement des liquides doit être assurée jusqu'au ras du sol fini. (L.1 5.2.1.5) Isoler ou enlever les conducteurs qui sont déconnectés et/ou non utilisés. (L.1 1.4.2.1) Câblage à replacer correctement dans les goulottes. (L.1 5.2.9.6) Fixer correctement les câbles volants à l'aide d'attaches compatibles avec le câble. (L.1 5.2.9.5) Revoir la gaine du câble ou le conduit des conducteurs coupé trop court et améliorer l'introduction du câble dans le matériel. (L.1 5.2.6.1) Prévoir un presse-étoupe adapté à la section du câble. (L.1 5.2.6.1) Prévoir un presse-étoupe adapté à la section du câble. (L.1 5.2.6.1) Réaliser les connexions dans des boites, boitiers, armatures, pavillons de luminaire,, selon les règles de l'art. (L.1 5.2.6.1) Réaliser
	BT1011 BT1012 BT1100 BT1101 BT1102 BT1200 BT1201 BT1202 BT1205 BT1208 BT1209 BT1211 BT1212 BT1213 BT1214 BT1215 BT1218 BT1217 BT1218 BT1217	vapeur ou de gaz
	BT1011 BT1012 BT1100 BT1101 BT1102 BT1200 BT1201 BT1202 BT1205 BT1208 BT1209 BT1211 BT1212 BT1213 BT1214 BT1215 BT1216 BT1217 BT1218 BT1219 BT1220 BT1220	Les conducteurs et dàbles se trouvant dans les vides de construction ont au moins la classe Coa ou au moins la caractéristique F2 et le conduit doit être de type non-propagateur de flamme. (L1 5.2.9.9.) Il est interdit de placer des conducteurs uniquement pourvus d'une isolation principale(fils) noyés dans les parois (sol. plafond, mur). (L1 5.2.9.10a) **SOLEMENT** Valeur du niveau d'isolement insuffisante (inférieure à 0,5 MΩ) — y remédier. (L1 6.4.5.1) Isolement général de l'installation électrique non mesuré : installation en serviox. Veuillez nous contacter dès qu'un contrôle est possible. (L1 6.4.5.1) Les mesures d'isolement ont été réalisées dans les limites des coupures de courant autorisées. (L1 8.4.5.1) **INSTALLATION** Il est interdit : de supprimer, d'altérer ou de détruire tout système de protection de l'installation électrique. (L1 9.5.) L'installation électrique doit être réalisée avec du matériel électrique sûr. (L1 1.4.2.1) Les installations électriques et non électriques doivent être disposées de manière à éviter toute influence mutuelle dangereuse. (L1 3.3.1) Dans les traversées de planches, la protection des canalisations contre les dégradations mécaniques et l'écoulement des liquides doit être assurée jusqu'au ras du sol fini. (L1 5.2.1.5) Soler ou enlever les conducteurs qui sont déconnectés et/ou non utilisés. (L1 1.4.2.1) Gàblage à replacer correctement dans les gouloites. (L1 5.2.0.8) Fixer correctement les câbles volants à l'aide d'attaches compatibles avec le câble. (L1 5.2.9.5) Revoir la gaine du câble ou le conduit des conducteurs coupé trop court et améliorer l'introduction du câble dans le matériel. (L1 5.2.6.1) Prèsse étoupe, entrèse de câbles manquants: à placer. (L1 5.2.6.1) Prèsse étoupe, entrèse de câbles manquants: à placer. (L1 5.2.6.1) Réaliser les connexions dans des boites, boitiers, armatures, pavillons de luminaire,, selon les règles de l'art. (L1 5.2.6.1) Equipement à refixer dans son blochet. (L1 5.3.5.2 a 5.3.5.4) Les socles de prise de courant
	BT1011 BT1012 BT1100 BT1101 BT1102 BT1201 BT1201 BT1202 BT1205 BT1208 BT1209 BT1211 BT1212 BT1213 BT1214 BT1215 BT1216 BT1217 BT1218 BT1217 BT1218 BT1219 BT1220 BT1220 BT1221	Les conducteurs et dàlies se trouvant dans les vides de construction ont au moins la classe Cca ou au moins la caractéristique F2 et le conduit doit être de type non-propagateur de flamme. (L1 5.2.9.9.) Il est interdit de placer des conducteurs uniquement pourvus d'une isolation principale(fils) noyés dans les parois (sol, plafond, mur). (L1 5.2.9.10a) Il est interdit de placer des conducteurs uniquement pourvus d'une isolation principale(fils) noyés dans les parois (sol, plafond, mur). (L1 5.2.9.10a) Il est interdit de placer des conducteurs uniquement pourvus d'une isolation principale(fils) noyés dans les parois (sol, plafond, mur). (L1 5.2.9.10a) Il est interdit de placer de l'installation électrique non mesuré : installation en service. Veuillez nous contacter dès qu'un contrôle est possible. (L1 6.4.5.1) Les mesures d'isolement ont été réalisées dans les limites des coupures de courant autorisées. (L1 6.4.5.1) INSTALLATION Il est interdit : de supprimer, d'altérer ou de détruire tout système de protection de l'installation électrique. (L1 9.5.) L'installation électrique doit être réalisée avec du matériel électrique sûr. (L1 1.4.2.1) Les installations électriques et non électriques doivent être disposées de manière à éviter toute influence mutuelle dangereuse. (L1 3.3.1) Dans les traversées de planches, la protection des canadisations contre les dégradations mécaniques et l'écoulement des liquides doit être assurée jusqu'au ras du sol fini. (L1 5.2.1.5) Câblage à replacer correctement dans les goulottes. (L1 5.2.9.8) Fixer correctement les câbles volants à l'aide d'attaches compabbles avec le câble. (L1 5.2.9.5) Revoir la gaine du câble ou le conduit des conducteurs coupé trop cour et a méliorer l'introduction du câble dans le matériel. (L1 5.2.6.1) Presse-étoupe, entrées de câbles manquants : à placer. (L1 5.2.6.1) Presse-étoupe, entrées de câbles manquants : à placer. (L1 5.2.6.1) Presse-étoupe, entrées de câbles manquants : à placer. (L1 5.2.6.1) Déstruer les entrées de câbles manquants
	BT1011 BT1012 BT1100 BT1101 BT1102 BT1200 BT1201 BT1202 BT1205 BT1208 BT1209 BT1211 BT1212 BT1213 BT1214 BT1215 BT1216 BT1217 BT1218 BT1217 BT1218 BT1219 BT1220 BT1220 BT1221	Les conducteurs et câbles se trouvant dans les vides de construction ont au moins la classe Coa ou au moins la caractéristique F2 et le conduit doit être de type non-propagateur de flamme. (L1 5.2.9.0.) Il est interdit de placer des conducteurs uniquement pourvus d'une isolation principale(fils) noyés dans les parois (sol, plafond, mur). (L1 5.2.9.10a) ISOLEMENT Valeur du niveau d'isolement insuffisante (inférieure à 0.5 MΩ) — y remédier. (L1 6.4.5.1) Isolement général de l'installation électrique non mesuré : installation en service. Veuillez nous contacter dès qu'un contrôle est possible. (L1 6.4.5.1) Les mesures d'isolement ont été réalisées dans les limites des coupures de courant autorisées. (L1 6.4.5.1) INSTALLATION Il est interdit : de supprimer, d'altérer ou de détruire tout système de protection de l'installation électrique doit être réalisée avec du matériel électrique sûr. (L1 1.4.2.1) Les installations électrique doit être réalisée avec du matériel électrique sûr. (L1 1.4.2.1) Dans les traversées de planches, la protection des canalisations contre les dégradations mécaniques et l'écoulement des liquides doit être assurée jusqu'au ras du sol fini. (L1 5.2.1.5) Isoler ou enlever les conducteurs qui sont déconnectés et/ou non utilisés. (L1 1.4.2.1) Câblage à replacer correctement dans les goulottes. (L1 5.2.9.6) Fixer correctement les câbles volants à raide d'attanches compatibles avec le câble. (L1 5.2.9.5) Revoir la gaine du câble ou le conduit des conducteurs coupé trop court et améliorer l'introduction du câble dans le matériel. (L1 5.2.6.1) Prévoir un presse-étoupe adapté à la section du câble. (L1 5.2.6.1) Prévoir un presse-étoupe adapté à la section du câble. (L1 5.2.6.1) Prévoir un presse-étoupe adapté à la section du câble. (L1 5.2.6.1) Prévoir un presse-étoupe adapté à la section du câble. (L1 5.2.6.1) Prévoir un presse-étoupe adapté à la section du câble. (L1 5.2.6.1) Prévoir un presse-étoupe adapté à la section du câble. (L1 5.2.6.1) Prévoir un presse-étoupe adapté à la
	BT1011 BT1012 BT1100 BT1101 BT1102 BT1201 BT1201 BT1202 BT1205 BT1208 BT1209 BT1211 BT1212 BT1213 BT1214 BT1215 BT1216 BT1217 BT1218 BT1217 BT1218 BT1219 BT1220 BT1220 BT1221	Les conducteurs et dàbles se trouvant dans les vides de construction ont au moins la classe Coa ou au moins la caractéristique F2 et le conduit doit être de type non- propagateur de flamme. (L.1. 5.2.9.9) Il est interdit de placer des conducteurs uniquement pourvus d'une isolation principale(fils) noyés dans les parois (sol. plafond, mur). (L1. 5.2.9.10a) ISOLEMENT Valeur du niveau d'isolement insuffisante (inférieure à 0.5 MQ) — y remédier. (L1. 6.4.5.1) Isolement général de l'installation électrique non mesuré : installation en service. Veuillez nous contacter dès qu'un contrôle est possible. (L1. 6.4.5.1) Les mesures d'isolement ont été réalisées dans les limites des coupures de courant autorisées. (L1. 6.4.5.1) INSTALLATION Il est interdit : de supprimer, d'altèrer ou de détruire tout système de protection de l'installation électrique. (L1. 9.5.) L'installation électrique doit être réalisée avec du matériel électrique sûr. (L1. 1.4.2.1) Les installations électrique doit être réalisée avec du matériel électrique sûr. (L1. 1.4.2.1) Les installations électrique doit être réalisée avec du matériel électrique sûr. (L1. 1.4.2.1) Dans les traversées de planches, la protection des canalisations contre les dégradations mécaniques et l'écoulement des liquides doit être assurée jusqu'au ras du sol fini. (L1. 5.2.1.5) Isoler ou enlever les conducteurs qui sont déconnectés et/ou non utilisés. (L1. 1.4.2.1) Câblage à replacer correctement dans les goulottes. (L1. 5.2.9.6) Fixer correctement les câbles volants à l'aide d'attaches compatibles avec le câble. (L1. 5.2.9.6) Fixer doine du câble ou le conduit des conducteurs coupé trop court et améliorer l'introduction du câble dans le matériel. (L1. 5.2.0.1) Prèser doupe, entrées de câbles non utilisées. (L1. 5.2.0.1) Distruer les entrées de câbles non utilisées. (L1. 5.2.0.1) Prévoir un presse-étoupe adapté à la section du câble. (L1. 5.3.5.2.8.1) Réaliser les connexions dans des boites, boitiers, armatures, pavillons de luminaire,, selon les règles de
	BT1011 BT1012 BT1100 BT1101 BT1102 BT1200 BT1201 BT1202 BT1205 BT1208 BT1209 BT1211 BT1212 BT1213 BT1214 BT1215 BT1216 BT1217 BT1218 BT1217 BT1218 BT1219 BT1220 BT1220 BT1221	Les conducteurs et dàbles se trouvant dans les vides de construction ont au moins la classe Coa ou au moins la caractéristique F2 et le conduit doit être de type non- propagateur de flamme. (L.1. 5.2.9.9.) Il est interdit de placer des conducteurs uniquement pourvus d'une isolation principale(fils) noyés dans les parois (sol, plafond, mur). (L.1. 5.2.9.10a) ISOLEMENT Valeur du niveau d'isolement insuffisante (inférieure à 0.5 MΩ) — y remédier. (L.1. 6.4.5.1) Isolement général de l'installation électrique non mesuré : installation en service. Veuillez nous contacter dès qu'un contrôle est possible. (L.1. 6.4.5.1) Les mesures d'isolement ont été réalisées dans les limites des couprures de courant autorisées. (L.1. 6.4.5.1) INSTALLATION Il est interdit : de supprimer, d'altérer ou de détruire tout système de protection de l'installation électrique. (L.1. 9.5.) L'installation électrique doit être réalisée avec du matériel électrique sit. (L.1. 1.4.2.1) Les installations électriques et non électriques doivent être disposées de manière à éviter toute influence mutuelle dangereuse. (L.1. 3.3.1) Dans les traversées de planches, la protection des canalisations contre les dégradations mécaniques et l'écoulement des liquides doit être assurée jusqu'au ras du sol fini. (L.1. 5.2.1.5) Isoler ou enlever les conducteurs qui sont déconnectés et/ou non utilisés. (L.1. 1.4.2.1) Cablage à replacer correctement dans les goulottes. (L.1. 5.2.9.6) Fixer correctement les câbles volants à l'aide d'attaches compatibles avec le câble. (L.1. 5.2.9.5) Fixer correctement les câbles manquants : à placer. (L.1. 5.2.0.1) Prèsse étoupe, entrées de câbles manquants : à placer. (L.1. 5.2.6.1) Prèsse étoupe, entrées de câbles manquants : à placer. (L.1. 5.2.6.1) Obstruer les entrées de câbles non utilisées. (L.1. 5.2.6.1) Réaliser les connexions dans des boîtes, boîtiers, armatures, pavillons de luminaire,, selon les règles de l'art. (L.1. 5.2.0.1) Présse étoupe, entrées de câbles non utilisées. (L.1. 5.3.5.2 à 5.5.4) Les
	BT1011 BT1012 BT1100 BT1101 BT1102 BT1201 BT1202 BT1205 BT1205 BT1208 BT1209 BT1211 BT1212 BT1213 BT1214 BT1215 BT1216 BT1217 BT1218 BT1217 BT1218 BT1219 BT1220 BT1221	Les onducteurs et ables es trouvant dans les vides de construction ont au moins la classe Coa ou au moins la caractéristique F2 et le conduit doit être de type non- propagateur de flamme. (L.1. 5.2.9.0.) Il est interdit de placer des conducteurs uniquement pourvus d'une isolation principale(fils) noyés dans les parois (sol, plafond, mur). (L.1. 5.2.9.10a) ISOLEMENT Valeur du niveau d'isolement insuffisante (inférieure à 0.5 MΩ) — y remédier. (L.1. 0.4.5.1) Isolement général de l'installation électrique non mesuré : installation en service. Veuillez nous contacter dés qu'un contrôle est possible. (L.1. 0.4.5.1) Les mesures d'isolement ont été réalisées dans les limites des coupures de courant autorisées. (L.1. 0.4.5.1) INSTALLATION Il est interdit : de supprimer, d'altérer ou de défruire tout système de protection de l'installation électrique. (L.1. 0.5.) L'installation électrique doit être réalisée avec du matériel électrique sûr. (L.1. 1.4.2.1) Les installations électriques et non électriques doivent être disposées de manière à éviter toute influence mutuelle dangereuse. (L.1. 3.3.1) Dans les traversées de planches, la protection des canalisations contre les dégradations mécaniques et l'écoulement des liquides doit être assurée jusqu'au ras du sol fini. (L.1. 5.2.1.5) Isoler ou enlever les conducteurs qui sont déconnectés et/ou non utilisés. (L.1. 1.4.2.1) Cablage à replacer correctement dans les pouloites. (L.1. 5.2.0.6) Fixer correctement les câbles volants à l'aide d'attaches compatibles avec le câble. (L.1. 5.2.0.5) Revoir la gaine du câble ou le conduit des conducteurs coupé trop court et améliorer l'introduction du câble dans le matériel. (L.1. 5.2.6.1) Prévoir un presse-étoupe adapté à la section du câble. (L.1. 5.3.2.2 à 5.3.5.4) Les socles de prise de courant avoir des conducteurs qui sont encastrés dans des parois (sol, plafond, mur), sont en logés dans des boîtes, pui sont métalliques ou en matérie solante. (L.1. 5.3.5.2 à 1.5.3.5.4) Les socles de prise de courant doitées uniquement
	BT1011 BT1012 BT1100 BT1101 BT1102 BT1100 BT1101 BT1202 BT1201 BT1205 BT1208 BT1209 BT1211 BT1212 BT1213 BT1214 BT1215 BT1218 BT1219 BT1217 BT1218 BT1219 BT1220 BT1221 BT1222 BT1223 BT1224 BT1224	Les onducteurs et ables se trouvant dans les vides de construction ont au moins la classe Coa ou au moins la caractéristique F2 et le conduit doit être de type non- propagateur de flamme. (L.1.5.2.9.0.) Il est interdit de placer des conducteurs uniquement pourvus d'une isolation principale(filis) noyés dans les parois (sol, plafond, mur). (L.1.5.2.9.10a) ISOLEMENT Valeur du niveau d'isolement insuffisante (inférieure à 0.5 MΩ) – y remédier. (L.1.6.4.5.1) Isolement général de l'installation électrique non mesuré : installation en service. Veuilliez nous contacter dès qu'un contrôle est possible. (L.1.6.4.5.1) Les mesures d'isolement ont été réalisées dans les limites des coupures de courant autorisées. (L.1.6.4.5.1) INSTALLATION Il est interdit : de supprimer, d'altèrer ou de détruire tout système de protection de l'installation électrique. (L.1.9.5.) L'installation électrique de l'installation électrique soit être réalisée avec du matériel électrique soir. (L.1.1.4.2.1) Les installations électriques et non électriques doivent être disposées de manière à éviter toute influence mutuelle dangereuse. (L.1.3.3.1) Dans les traversées de planches, la protection des canalisations contre les dégradations mécaniques et l'écoulement des liquides doit être assurée jusqu'au ras du sol fini. (L.1.5.2.1.5) Isoler ou enlever les conducteurs qui sont déconnectés et/ou non utilisée. (L.1.1.2.1) Gablage à replacer correctement dans les gouloites. (L.1.5.2.9.8) Fixer correctement les câbles volants à l'aide d'attaches compatibles avec le câble. (L.1.5.2.9.5) Fixer correctement les câbles volants à l'aide d'attaches compatibles avec le câble. (L.1.5.2.9.5) Presse-étoupe, entrées de câbles manquants : à placer. (L.1.5.2.6.1) Présoir un presse-étoupe au conduit des oconducteurs coupe trop court et améliorer l'introduction du câble. (L.1.5.2.6.1) Présoir un presse-étoupe autriées de câbles non utilisées. (L.1.5.2.6.1) Présoir un presse-étoupe autriées de câbles non utilisées. (L.1.5.2.6.1) Fixer correctement les ch
	BT1011 BT1012 BT1100 BT1101 BT1102 BT1201 BT1202 BT1205 BT1208 BT1209 BT1211 BT1212 BT1213 BT1214 BT1215 BT1218 BT1217 BT1218 BT1217 BT1218 BT1219 BT1220 BT1221 BT1220 BT1221 BT1222 BT1223 BT1224 BT1225 BT1225	Les onducteurs et ables es trouvant dans les vides de construction ont au moins la classe Coa ou au moins la caractéristique F2 et le conduit doit être de type non- propagateur de flamme. (L.1. 5.2.9.0.) Il est interdit de placer des conducteurs uniquement pourvus d'une isolation principale(fils) noyés dans les parois (sol, plafond, mur). (L.1. 5.2.9.10a) ISOLEMENT Valeur du niveau d'isolement insuffisante (inférieure à 0.5 MΩ) — y remédier. (L.1. 0.4.5.1) Isolement général de l'installation électrique non mesuré : installation en service. Veuillez nous contacter dés qu'un contrôle est possible. (L.1. 0.4.5.1) Les mesures d'isolement ont été réalisées dans les limites des coupures de courant autorisées. (L.1. 0.4.5.1) INSTALLATION Il est interdit : de supprimer, d'altérer ou de défruire tout système de protection de l'installation électrique. (L.1. 0.5.) L'installation électrique doit être réalisée avec du matériel électrique sûr. (L.1. 1.4.2.1) Les installations électriques et non électriques doivent être disposées de manière à éviter toute influence mutuelle dangereuse. (L.1. 3.3.1) Dans les traversées de planches, la protection des canalisations contre les dégradations mécaniques et l'écoulement des liquides doit être assurée jusqu'au ras du sol fini. (L.1. 5.2.1.5) Isoler ou enlever les conducteurs qui sont déconnectés et/ou non utilisés. (L.1. 1.4.2.1) Cablage à replacer correctement dans les pouloites. (L.1. 5.2.0.6) Fixer correctement les câbles volants à l'aide d'attaches compatibles avec le câble. (L.1. 5.2.0.5) Revoir la gaine du câble ou le conduit des conducteurs coupé trop court et améliorer l'introduction du câble dans le matériel. (L.1. 5.2.6.1) Prévoir un presse-étoupe adapté à la section du câble. (L.1. 5.3.2.2 à 5.3.5.4) Les socles de prise de courant avoir des conducteurs qui sont encastrés dans des parois (sol, plafond, mur), sont en logés dans des boîtes, pui sont métalliques ou en matérie solante. (L.1. 5.3.5.2 à 1.5.3.5.4) Les socles de prise de courant doitées uniquement
	BT1011 BT1012 BT1100 BT1101 BT1102 BT1100 BT1101 BT1202 BT1201 BT1205 BT1208 BT1209 BT1211 BT1212 BT1213 BT1214 BT1215 BT1218 BT1219 BT1217 BT1218 BT1219 BT1220 BT1221 BT1222 BT1223 BT1224 BT1224	Les onducteurs et ables se trouvant dans les vides de construction ont au moins la classe Coa ou au moins la caractéristique F2 et le conduit doit être de type non- propagateur de flamme. (L.1.5.2.9.0.) Il est interdit de placer des conducteurs uniquement pourvus d'une isolation principale(filis) noyés dans les parois (sol, plafond, mur). (L.1.5.2.9.10a) ISOLEMENT Valeur du niveau d'isolement insuffisante (inférieure à 0.5 MΩ) – y remédier. (L.1.6.4.5.1) Isolement général de l'installation électrique non mesuré : installation en service. Veuilliez nous contacter dès qu'un contrôle est possible. (L.1.6.4.5.1) Les mesures d'isolement ont été réalisées dans les limites des coupures de courant autorisées. (L.1.6.4.5.1) INSTALLATION Il est interdit : de supprimer, d'altèrer ou de détruire tout système de protection de l'installation électrique. (L.1.9.5.) L'installation électrique de l'installation électrique soit être réalisée avec du matériel électrique soir. (L.1.1.4.2.1) Les installations électriques et non électriques doivent être disposées de manière à éviter toute influence mutuelle dangereuse. (L.1.3.3.1) Dans les traversées de planches, la protection des canalisations contre les dégradations mécaniques et l'écoulement des liquides doit être assurée jusqu'au ras du sol fini. (L.1.5.2.1.5) Isoler ou enlever les conducteurs qui sont déconnectés et/ou non utilisée. (L.1.1.2.1) Gablage à replacer correctement dans les gouloites. (L.1.5.2.9.8) Fixer correctement les câbles volants à l'aide d'attaches compatibles avec le câble. (L.1.5.2.9.5) Fixer correctement les câbles volants à l'aide d'attaches compatibles avec le câble. (L.1.5.2.9.5) Presse-étoupe, entrées de câbles manquants : à placer. (L.1.5.2.6.1) Présoir un presse-étoupe au conduit des oconducteurs coupe trop court et améliorer l'introduction du câble. (L.1.5.2.6.1) Présoir un presse-étoupe autriées de câbles non utilisées. (L.1.5.2.6.1) Présoir un presse-étoupe autriées de câbles non utilisées. (L.1.5.2.6.1) Fixer correctement les ch
	BT1011 BT1012 BT1100 BT1101 BT1102 BT1201 BT1202 BT1205 BT1208 BT1209 BT1211 BT1212 BT1213 BT1214 BT1215 BT1218 BT1217 BT1218 BT1217 BT1218 BT1219 BT1220 BT1221 BT1220 BT1221 BT1222 BT1223 BT1224 BT1225 BT1225	Lagoeur ou de gaz). (L.1.5.2.8.) Les conducteurs et ablies se trouvant dans les vides de construction ont au moins la classe Coa ou au moins la caractéristique F2 et le conduit doit être de type non-propagateur de flamme. (L.1.5.2.9.9.) Il est interdit de placer des conducteurs uniquement pourvus d'une isolation principale(fils) noyés dans les parois (sol, plafond, mur). (L.1.5.2.9.10a) ISOLEMENT Valeur du niveau d'isolement insuffisante (inférieure à 0.5 M(D) – y remédier. (L.1.6.4.5.1) Isolement général de l'installation électrique non mesuré : installation en service. Veuillez nous contacter dès qu'un contrôle est possible. (L.1.6.4.5.1) Les mesures d'isolement ent été réalisées dans les limites des coupures de courant autorisées. (L.1.0.4.5.1) INSTALLATION Il est interdit : de supprimer, d'alièrer ou de détruire tout système de protection de l'installation électrique. (L.1.0.5.1) Les installation eléctrique doit être réalisée aved un matériel électrique sûr (L.1.1.4.2.1) Les installations électriques et non électriques doivent être disposées de manière à éviter toute influence mutuelle dangereuse. (L.1.3.3.1) Dans les traversées de planches, la protection des canalisations contre les dégradations mécaniques et l'écoulement des liquides doit être assurée jusqu'au ras du sol fini. (L.1.5.2.1.5) Soler ou enlever les conducteurs qui sont déconnectés et/ou non utilisés. (L.1.1.4.2.1) Câblage à replacer correctement dans les goulottes. (L.1.5.2.9.6) Revoir la gaine du câble ou le conduit des conducteurs coupé trop court et améliorer l'introduction du câble dans le matériel. (L.1.5.2.6.1) Presse-étoupe, entrées de câbles manquants : à placer. (L.1.5.2.6.1) Presse-étoupe, entrées de câbles manquants : à placer. (L.1.5.2.6.1) Réaliser les onnexions dans des bottes, boutiers, armatures, pavillons de luminaire,, selon les règles de l'art. (L.1.5.2.6.1) Dotstuer les entrées de câbles non utilisées. (L.1.5.3.5.2 a 6.5.3.5.4) Les soles de prise de courant étoit les interrupteurs qui sont encastr
	BT1011 BT1012 BT1100 BT1101 BT1102 BT1201 BT1202 BT1205 BT1208 BT1209 BT1211 BT1212 BT1213 BT1214 BT1215 BT1216 BT1217 BT1218 BT1219 BT1220 BT1221 BT1222 BT1223 BT1222 BT1223 BT1224 BT1225 BT1228 BT1228	Les onducteurs et dâbles set trouvant dans les vides de construction ont au moins la classes Coa ou au moins la caractéristique F2 et le conduit doit être de type non-propagateur de flamme, (L1 5.2.9.9.) Il est interdit de placer des conducteurs uniquement pourvus d'une isolation principale(fils) noyés dans les parois (sol, plafond, mur). (L1 5.2.9.10a) ISOLEMENT Isolement insuffisante (riférieure à 0.5 MO) — y remédier. (L1 6.4.5.1) Isolement général de l'installation électrique non mesuré : installation en service. Veuillez nous contacter dès qu'un contrôle est possible. (L1 6.4.5.1) Les mesures d'solement ont été réalisées dans les limites des coupures de courant autorisées. (L1 6.4.5.1) In est interdit : de supprimer, d'altiere ou de détruire tout système de protection de l'installation électrique. (L1 9.5.) Installation electrique doit être réalisée avec du matériel électrique sûr. (L1 1.4.2.1) Les installations électriques et non électriques doivent être disposées de manière à éviter toute influence mutuelle dangereuse. (L1 3.3.1) Dans les traversées de planches, la protection des canalisations contre les dégradations mécaniques et l'écoulement des liquides doit être assurée jusqu'au ras du sol fini. (L1 5.2.1.5) Isoler ou enlever les conducteurs qui sont déconnectés et/ou non utilisés. (L1 1.4.2.1) Câblage à replacer correctement dans les gouloites. (L1 5.2.0.6) Fixer correctement les câbles volants à l'aidle d'attaches compatibles avec le câble. (L1 5.2.9.5) Revoir la gaine du câble ou le conduit des conducteurs coupé trop court et améliorer l'introduction du câble dans le matériel. (L1 5.2.6.1) Prévoir un presse-étoupe adapté à la section du câble. (L1 5.2.6.1) Prévoir un presse-étoupe adapté à la section du câble. (L1 5.2.6.1) Prévoir un presse-étoupe adapté à la section du câble. (L1 5.3.5.2 à 5.5.4) Les soles de prise de courant étoi les intreurpteurs qui sont encastrés dans des parois (sol, plafond, mur), sont en logés dans des boîtes pour sont mutiliques ou en matière isolante. (L
	BT1011 BT1012 BT1100 BT1101 BT1102 BT1200 BT1201 BT1202 BT1205 BT1208 BT1209 BT1211 BT1212 BT1213 BT1214 BT1215 BT1216 BT1217 BT1218 BT1219 BT1220 BT1220 BT1221 BT1220 BT1221 BT1222 BT1223 BT1224 BT1225 BT1226 BT1226 BT1227	Las conducteurs et ables se trouvant dans les vides de construction ont au moins la classes Coa ou au moins la caractéristique F2 et le conduit doit être de type non-propagateur de flamme. (L.1.5.2.9.0.) Il est interdit de placer des conducteurs uniquement pourvus d'une isolation principale(fils) noyés dans les parois (sol, plafond, mur). (L.1.5.2.9.10a) ISOLEMENT Valeur du niveau d'isolement insuffisante (inférieure à 0.5 MΩ) – y remédier. (L.1.6.4.5.1) Isolement général de l'installation électrique non mesuré : installation en service. Veuillez nous contacter dès qu'un contrôle est possible. (L.1.6.4.5.1) Les mesures d'isolement ont été réalisée ans les limites des coupures de courant autorisées. (L.1.6.4.5.1) Installation électrique où de détruire tout système de protection de l'installation électrique. (L.1.9.5.) L'installation électrique où dit être réalisée avec du matériel électrique sur. (L.1.4.2.1) Les installations électriques et noi electriques douter être disposées de manière à éviter toute influence mutuelle dangereuse. (L.1.3.3.1) Dans les traversées de planches, la protection des canalisations contre les dégradations mécaniques et l'écoulement des liquides doit être assurée jusqu'au ras du sol fini. (L.1.5.2.1.5) Isoler ou enlever les conducteurs qui sont déconnectés et/ou non utilisés. (L.1.1.4.2.1) Câblage à replacer correctement dans les gouloites. (L.1.5.2.6.0) Fixer correctement les câbles volants à l'aide d'attaches compatibles avec le câble. (L.1.5.2.9.5) Revoir la gaine du câble ou le conduit des conducteurs coupe trop cour et amélioner l'introduction du câble dans le matériel. (L.1.5.2.6.1) Prévoir un presse-étoupe adapté à la section du câble. (L.1.5.2.6.1) Prévoir un presse-étoupe adapté à la section du câble. (L.1.5.2.6.1) Prévoir un presse-étoupe adapté à la section du câble. (L.1.5.2.6.1) Prévoir un presse-étoupe adapté à la section du câble. (L.1.5.2.6.1) Prévoir un presse-étoupe adapté à la section du câble. (L.1.5.2.6.1) Prévoir un presse-étoupe adapté à la sec
	BT1011 BT1012 BT11010 BT11010 BT11010 BT11010 BT11010 BT11010 BT1201 BT1202 BT1205 BT1208 BT1209 BT1211 BT1212 BT1213 BT1214 BT1215 BT1218 BT1217 BT1218 BT1219 BT1220 BT1221 BT1220 BT1221 BT1222 BT1223 BT1224 BT1223 BT1224 BT1225 BT1228 BT1229	Las onducteurs et câbles se trouvant dans les vides de construction ont au moins la classes Coa ou au moins la caractéristique F2 et le conduit doit être de type non-propagateur de flamme. (L1 5.2.9.9.) Il est interdit de placer des conducteurs uniquement pourvus d'une isolation principale(fils) noyés dans les parois (sol, plafond, mur). (L1 5.2.9.10a) ISOLEMENT Valeur du niveau d'isolement insuffisante (inférieure à 0,5 MΩ) — y remédier. (L1 6.4.5.1) Isolement général de l'installation électrique non mesuré : installation en service. Veuillez nous contacter dès qu'un contrôle est possible. (L1 6.4.5.1) Les mesures d'isolement on the étré réalisées dans les limites des coupures de ouvrant autorisées. (L1 6.4.5.1) INSTALLATION Il est interdit de supprimer, d'altèrer ou de détruire tout système de protection de l'installation électrique doit être réalisée avec du matériel électrique sûr. (L1 1.4.2.1) Les installations électriques et non électriques doivent être disposées de manière à éviter toute influence mutuelle dangereuse. (L1 3.3.1) Dans les traversées de planches, la protection des canalisations contre les dégradations mécaniques et l'écoulement des liquides doit être assurée jusqu'au ras du sol fini. (L1 5.2.1.5) Isolero ou enlever les conducteurs qui sont déconnectés et/ou non utilisés. (L1 1.4.2.1) Câblage à replacer correctement dans les gouloites. (L1 5.2.0.8) Fier correctement les câbles valants à l'aide d'attachès compatibles avec le câble. (L1 5.2.9.5) Fier correctement les câbles valants à l'aide d'attachès compatibles avec le câble. (L1 5.2.9.5) Fier correctement les câbles valants à l'aide d'attachès compatibles avec le câble. (L1 5.2.9.5) Fier correctement les câbles valants à l'aide d'attachès compatibles avec le câble. (L1 5.2.9.5) Fier correctement les câbles valants à l'aide d'attachès compatibles avec le câble. (L1 5.2.9.5) Fier correctement les câbles valants à l'aide d'attachès compatibles avec le câble. (L1 5.2.9.5) Fier correctement les câbles valants à l'aide d'attach
	BT1011 BT1012 BT1100 BT1101 BT1102 BT1100 BT1101 BT1102 BT1201 BT1202 BT1205 BT1208 BT1209 BT1211 BT1212 BT1213 BT1214 BT1215 BT1218 BT1217 BT1218 BT1219 BT1220 BT1221 BT1222 BT1223 BT1224 BT1222 BT1223 BT1224 BT1225 BT1228 BT1228 BT1229 BT1229 BT1220	vaceur ou de gaz). (L 1 5.2.6.) Les conducteurs et câbles es trouvant dans les vides de construction ont au moins la classe Coa ou au moins la caractéristique F2 et le conduit doit être de type non- propagateur de flamme. (L1 5.2.9.0.) Il est interdit de placer des conducteurs uniquement pourvus d'une isolation principale(fils) noyés dans les parois (sol. plafond, mur). (L 1 5.2.9.10a) Il est interdit de placer des conducteurs uniquement pourvus d'une isolation principale(fils) noyés dans les parois (sol. plafond, mur). (L 1 5.2.9.10a) Il est interdit de placer des conducteurs uniquement pourvus d'une isolation principale (fils) noyés dans les parois (sol. plafond, mur). (L 1 5.2.9.10a) Isolament général de l'installation électrique non mesuré : installation en service. Veuillez nous contacter dés qu'un contrôle est possible. (L 1 6.4.5.1) Les mesures d'solement ont ét réalisées dans les limites des couprures de courant autorisées. (L 1 6.4.5.1) Installation d'ectrique doit être réalisée avec du matériel électrique sûr. (L 1 1 4.2.1) Les installations électriques doit être réalisée avec du matériel électrique sûr. (L 1 1 4.2.1) Las installations électriques doit être réalisée avec du matériel électrique sûr. (L 1 1 4.2.1) Dans les traversées de planches, la protection des canalisations contre les dégradations mécaniques et l'écoulement des liquides doit être assurée jusqu'au ras du sol fini. (L 1 5.2.1.5) Isoler ou enlever les conducteurs qui sont déconnectés et dou nou utilisées. (L 1 1 4.2.1) Les places des planches, la protection des canalisations contre les dégradations mécaniques et l'écoulement des liquides doit être assurée jusqu'au ras du sol fini. (L 1 5.2.1.5) Isoler ou enlever les conducteurs qui sont déconnectés et dou non utilisées. (L 1 1 4.2.1) Les places des des des conducteurs qui sont éconnectés et de un enlever les coditées uclaires à l'aide d'attaches compatibles avec le câble. (L 1 5.2.0.5) Fixer correctement les câbles volants à l'aide d'attaches compatibles avec le câble.
	BT1011 BT1012 BT1100 BT1101 BT1102 BT1100 BT1101 BT1102 BT1201 BT1202 BT1205 BT1208 BT1209 BT1211 BT1212 BT1213 BT1214 BT1215 BT1216 BT1217 BT1218 BT1217 BT1218 BT1219 BT1220 BT1220 BT1221 BT1222 BT1223 BT1224 BT1222 BT1223 BT1224 BT1225 BT1226 BT1227 BT1228 BT1229 BT1221	Las conductours et câbles se trouvant dans les vides de construction ont au moins la classe Coa ou au moins la caractéristique F2 et le conduit doit être de type non- propagateur de filamme. (L1 5.2 9.0) Il est interdit de placer des conducteurs uniquement pourvus d'une isolation principale(fils) noyés dans les parois (sol, plafond, mur). (L1 5.2.9.10a) ISOLEMENT Valeur du niveaur d'isolement insuffisante (inférieure à 0,5 MΩ) — y remédier. (L1 0.4.5.1) Isolement général de l'installation électrique non mesuré : installation en service. Veuillez nous contacter dés qu'un contrôle est possible. (L1 0.4.5.1) Les mesures d'isolement not ité résibisées dans les limites des coupures de courant autorisées. (L1 0.4.5.1) INSTALLATION I lest interdit : de supprimer. d'altèrer ou de détruire tout système de protection de l'installation électrique. (L1 0.5.) L'installation électrique doit être réalisée avec du matériel électrique sûr. (L1 1.4.2.1) Les installations électriques doit être réalisée avec du matériel électrique sûr. (L1 1.4.2.1) Las installations électriques doit être réalisée avec du matériel électrique sûr. (L1 1.4.2.1) Dans les traversées de planches, la protection des canalisations contre les dégradations mécaniques et l'écoulement des liquides doit être assurée jusqu'au ras du sol fini. (L1 5.2.15) Isolement des conducteurs qui sont déconnectés et/ou non utilisés. (L1 1.2.0.2) Soler ou enlever les conducteurs qui sont déconnectés et/ou non utilisés. (L1 1.2.0.6) Fire correcteurent les câbles volants à l'aide d'attachés compatibles avec le câble. (L1 5.2.0.6) Fire correcteurent les câbles volants à l'aide d'attachés compatibles avec le câble. (L1 5.2.0.6) Fire correcteurent les câbles manquants : a placer. (L1 5.2.0.6) Cobstruer les entrées de câbles manquants : a placer. (L1 5.2.0.6) Cobstruer les entrées de câbles manquants : a placer. (L1 5.2.0.6) Cobstruer les retriées de câbles manquants : a placer. (L1 5.2.0.6) Réaliser les connexions dans des boites, botters, armatures, pavillons
	BT1011 BT1012 BT1100 BT1101 BT1102 BT1100 BT1101 BT1102 BT1201 BT1202 BT1205 BT1208 BT1209 BT1211 BT1212 BT1213 BT1214 BT1215 BT1218 BT1217 BT1218 BT1219 BT1220 BT1221 BT1222 BT1223 BT1224 BT1222 BT1223 BT1224 BT1225 BT1228 BT1228 BT1229 BT1229 BT1220	Las conducteurs et câbles as trouvant dans les vides de construction ont au moins la classe Coa ou au moins la caractéristique F2 et le conduit doit être de type non- propagateur de flammer. (L1 5.2.9.8.) Il est interdit de placer des conducteurs uniquement pourvus d'une isolation principale(fils) noyés dans les parois (sol, plafond, mur). (L1 5.2.9.10a) ISOLEMENT Valeur du niveau d'isolement insuffisante (inférieure à 0,5 M(2) — y remédier. (L1 6.4.5.1) Isolement général de l'installation électrique non mesuré : installation en service. Veuillez nous contacter dés qu'un contrôle est possible. (L1 6.4.5.1) Les mesures d'isolement ont étré réalisées annes les limites des couprures de courant autorisées. (L1 6.4.5.1) Isolement général de l'installation électrique ou de détruire tout système de protection de l'installation électrique. (L1 6.5.) Installation électrique doit être réalisée avec du matériel électrique sûr. (L1 1.4.2.1) Les installations électriques doit être réalisée avec du matériel électrique sûr. (L1 1.4.2.1) Las installations électriques doit être réalisée avec du matériel électrique sûr. (L1 1.4.2.1) Dans les traversées de planches, la protection des canalisations contre les dégradations mécaniques et l'écoulement des liquides doit être assurée jusqu'au ras du sol fini. (L1 5.2.1.5) Isoler ou enlever les conducteurs qui sont déconnectés et du non utilisées. (L1 1.4.2.1) Soler ou enlever les conducteurs qui sont déconnectés et de un en utilisées. (L1 1.5.2.6.1) Fixer correctement les câbles volants à l'aicide d'attaches compatibles avec le câble. (L1 5.2.0.5) Fixer correctement les câbles volants à l'aicide d'attaches compatibles avec le câble. (L1 5.2.0.5) Presse-étoupe adjué à la section du câble. (L1 5.2.6.1) Presse-étoupe adjué à la section du câble. (L1 5.2.6.1) Presse-étoupe adjué à la section du câble. (L1 5.2.6.1) Presse-étoupe adjué à la section du câble. (L1 5.3.5.2.8 à 5.3.4.4) Les poisses de prise de courant étou les interrupteurs qui sont encastrés dans des paries d
	BT1011 BT1012 BT1100 BT1101 BT1102 BT1100 BT1101 BT1102 BT1201 BT1202 BT1205 BT1208 BT1209 BT1211 BT1212 BT1213 BT1214 BT1215 BT1216 BT1217 BT1218 BT1217 BT1218 BT1219 BT1220 BT1220 BT1221 BT1222 BT1223 BT1224 BT1222 BT1223 BT1224 BT1225 BT1226 BT1227 BT1228 BT1229 BT1221	Las conductours et câbles se trouvant dans les vides de construction ont au moins la classe Coa ou au moins la caractéristique F2 et le conduit doit être de type non- propagateur de filamme. (L1 5.2 9.0) Il est interdit de placer des conducteurs uniquement pourvus d'une isolation principale(fils) noyés dans les parois (sol, plafond, mur). (L1 5.2.9.10a) ISOLEMENT Valeur du niveaur d'isolement insuffisante (inférieure à 0,5 MΩ) — y remédier. (L1 0.4.5.1) Isolement général de l'installation électrique non mesuré : installation en service. Veuillez nous contacter dés qu'un contrôle est possible. (L1 0.4.5.1) Les mesures d'isolement not ité résibisées dans les limites des coupures de courant autorisées. (L1 0.4.5.1) INSTALLATION I lest interdit : de supprimer. d'altèrer ou de détruire tout système de protection de l'installation électrique. (L1 0.5.) L'installation électrique doit être réalisée avec du matériel électrique sûr. (L1 1.4.2.1) Les installations électriques doit être réalisée avec du matériel électrique sûr. (L1 1.4.2.1) Las installations électriques doit être réalisée avec du matériel électrique sûr. (L1 1.4.2.1) Dans les traversées de planches, la protection des canalisations contre les dégradations mécaniques et l'écoulement des liquides doit être assurée jusqu'au ras du sol fini. (L1 5.2.15) Isolement des conducteurs qui sont déconnectés et/ou non utilisés. (L1 1.2.0.2) Soler ou enlever les conducteurs qui sont déconnectés et/ou non utilisés. (L1 1.2.0.6) Fire correcteurent les câbles volants à l'aide d'attachés compatibles avec le câble. (L1 5.2.0.6) Fire correcteurent les câbles volants à l'aide d'attachés compatibles avec le câble. (L1 5.2.0.6) Fire correcteurent les câbles manquants : a placer. (L1 5.2.0.6) Cobstruer les entrées de câbles manquants : a placer. (L1 5.2.0.6) Cobstruer les entrées de câbles manquants : a placer. (L1 5.2.0.6) Cobstruer les retriées de câbles manquants : a placer. (L1 5.2.0.6) Réaliser les connexions dans des boites, botters, armatures, pavillons

		GENERALITE
	BT1300	Les installations ci-après, n'ont pas fait l'objet de ce contrôle (Le test de fonctionnement du relais de découplage a été réalisé. Le bien était meublé/habité lors de notre
	BT1301	passage La valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre BT doit être de max 30 Ohms ou inférieur à 100 Ohms avec des mesures complémentaires. (L1
×	BT1302	4.2.4.3.b.) Néanmoins, une tolérance de 10% dû aux conditions atmosphériques et aux appareils de mesure est prise en compte lors du contrôle. Nous vous conseillons
	BT1303	d'améliorer la valeur mesurée afin de garantir une résistance de dispersion de la prise de terre BT inférieure ou égale à 30 Ohms en toutes circonstances. Les points lumineux étaient raccordé à l'aide de douilles, qui satisfont aux prescriptions des normes y relatives homologuées par le Roi ou enregistrées par le NBN ou qui répondent à des dispositions assurant un niveau de sécurité équivalent à celui défini dans ces normes, dans l'attente des appareils d'éclairages définitif afin de réaliser le contrôle de
	BT1304	conformité avant mise en usage. (L1 4.2.4.3.a) DEROGATION Le point de la disposition dérogatoiren'est pas respecté.
X	BT1501	

LIVRE 1 Partie 9. Prescriptions générales à observer par les personnes

Section9.1.2. Devoirs du propriétaire, gestionnaire ou exploitant dans les installations domestiques
Le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant d'une installation électrique domestique détient le dossier de l'installation électrique établi en deux exemplaires. Le dossier de l'installation électrique domestique comporte:

- 1 le ou les schémas unifilaires de l'installation électrique:
- 2.le ou les plans de position de l'installation électrique;
 3.le ou les rapports de contrôle de conformité de l'installation électrique dont question au *chapitre* 6.4.,

- 5. de dies l'apports de Commine de l'installation électrique dont question au ./
 4. éventuellement, le ou les rapports de visite de contrôle de l'installation électrique dont question au ./
 5. éventuellement, les documents établissant que le matériel électrique offre les garanties de sécurité que doivent présenter certaines machines, appareils et canalisations électriques;
 6. éventuellement les mêmes documents que repris sous les points 1., 2., 3. et 5., si une modification importante ou une extension importante a été faite à l'installation électrique;
 7. éventuellement, la ou les descriptions succinctes de toute modification ou extension, qui ne peut être qualifiée d'importante, qui auraient été apportées à l'installation électrique.

En ce qui concerne les installations photovoltaïques domestiques à basse tension visées au chapitre 7.112., le dossier de l'installation électrique comporte aussi:

- 1.les notices d'utilisation de l'installation (fonctionnement et maintenance); 2.les consignes de sécurité relatives à l'intervention sur l'installation et son utilisation;
- 3.les références et les caractéristiques techniques du matériel installé (marque, modèle, puissance,...)

Le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant d'une installation électrique est tenu:

- 1.d'en assurer ou d'en faire assurer l'entretien;
- 2.de prendre toutes mesures adéquates pour que les dispositions du présent Livre soient en tout temps observées;
 3.de transmettre au nouveau propriétaire, gestionnaire ou exploitant le dossier de l'installation électrique;

- 4.de mettre à la disposition du locataire éventuel une copie du dossier de l'installation électrique; 5.d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé a la surveillance du Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, a la présence d'installations électriques.

Section 9.1.3. Installations en infraction lors du contrôle de conformité ou de la visite de contrôle

Sous-section 9.1.3.1. Contrôle de conformité
Aucune installation ou partie d'installation électrique pour laquelle des infractions au présent Livre sont constatées lors du contrôle de conformité ne peut être mise en usage. Pour le cas vise à la soussection 6.4.7.3. 4eme alinéa dont le contrôle de conformité a été réalisé après la mise en usage, les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment du contrôle de
conformité sont exécutés sans retard et toutes les mesures adéquates sont prises pour qu'en cas de maintien en service de l'installation lesdites infractions ne constituent pas un danger pour les

Sous-section 9.1.3.2. Visite de contrôle

Les travaux nécessaires pour faire disparaitre les infractions constatées au moment de la visite de contrôle périodique sont exécutés sans retard et toutes les mesures adéquates sont prises pour qu'en cas de maintien en service de l'installation, lesdites infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. En outre pour les installations domestiques :

-la vérification de la disparition des infractions sera constatée par l'organisme agréé qui a réalisé la visite de contrôle;

-le Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions est informé dans un délai d'un an par l'organisme agréé qui a effectué la visite de contrôle, de l'existence d'infractions au cas où il n'est pas donné suite à la remise en ordre de l'installation.

. Section 9.1.4. Installations en infraction lors de la visite de contrôle d'une ancienne installation domestique

Les prescriptions de la sous-section 9.1.3.2. sont d'application lorsque les infractions sont constatées lors des visites de contrôle effectuées en vertu des sections 8.4.1. et 8.4.3. et lors de la nouvelle visite de contrôle effectuée en vertu la section 8.4.2.

Section 9.1.5. Localisation des canalisations électriques souterraines

Le propriétaire d'une canalisation électrique souterraine est, en tout temps, à même de tenir à disposition les plans des canalisations souterraines, ou à défaut, de donner les indications nécessaires pour localiser celle-ci. Il le fait dans un délai de sept jours ouvrables, à partir de la réception de la demande qui lui est adressée à cet effet, à quiconque est autorisé à exécuter les travaux dans le voisinage du

Section 6.4.7. Cas spécifiques de contrôle de conformité avant mise en usage

Sous-section 6.4.7.3. Modification ou extension

Toute modification importante ou extension importante d'une installation à basse ou très basse tension alternative ou continue fait l'objet d'un contrôle de conformité aux prescriptions du présent Livre avant la mise en usage de ladite modification ou extension. Ce contrôle de conformité est limité à la partie ajoutée ou modifiée de l'installation. Toute modification ou extension ayant un impact sur la partie non modifiée doit être mentionnée dans le rapport de contrôle. Cette partie non modifiée doit faire l'objet d'un contrôle de conformité en ce qui concerne les caractéristiques modifiées.



NOTE D'INFORMATION

L1 S_{ection} 8.42. du Règlement général sur les installations électriques Devoirs du vendeur et de l'acheteur lors de la vente d'une habitation équipéed'une ancienne installation électrique

■ Dès quele compromis est signé :

Ouels sont les devoirs du vendeur/notaire:

- •Le vendeur doit remettre le PV de la visite de contrôle et ses annexes au notaire afin que celui-ci l'ajoute dans le dossier de la vente;
- •Le notaire doit faire mentionner dans l'acte de vente les points suivants:
 - la date du PVdela visite de contrôle

 - le fait de la remise du PV de la visite de contrôle à l'acheteur -l'obligation pour l'acheteur de communiquer son identité et la date de l'acte de vente à l'organisme de contrôle agréé qui a exécuté la visite de contrôle de l'installation électrique.

SilePVdelavisitedecontrôle estnégatif(installationnon-conforme):

■Dès que l'acte de vente est signé

Quels sont les devoirs de l'acheteur:

•L'acheteurdoitdétenirledossierdel'installationélectrique(schémas, PV, ...) en deux exemplaires:

Si le PV de la visite de contrôle est positif (installation conforme):

•L'acheteur doit laisser réaliser la prochaine visite de contrôle soit suivant le délai repris sur le PV de la visite de contrôle (maximum 25 ans après la date de la visite de contrôle) soit encasde modification ouextensionimportante de l'installation électrique.

Si le PV de la visite de contrôle est négatif (installation non-conforme)

- •L'acheteur doit informer l'organisme de contrôle agréé qui a exécuté la visite de contrôle de l'installation électrique de son identité, de la date de l'acte de vente et du PV
- -Après la communication à l'organisme de contrôle, il reçoit automatiquement 18 mois à dater de l'acte de vente pour remettre en ordre l'installation électrique;
- •L'achet 🌢 ur peut choisir un autre organisme de contrôle pour laisser réaliser le recontrôle dans le délai des 18 mois (vérification conformité de l'installation).

Pour de plus amples informations

SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

Directiongénéralede!'Energie-Divisioninfrastructure et contrôles Adresse: Avenue du roi Albert Il 16 1000 BruxellesTél. : 0800 120

33 /E-mail: gas.elec@economie.fgov.be

https://economie.fgov.be



Zoning Industriel des Hauts-Sarts Rue de Hermée 225 4040 HERSTAL BE0507 735 513

TVA Tel 04/230 33 00 E-Mail

secretariat@pro-control.be

DETAILS DES INFRACTIONS ET REMARQUES (DTT-INF)

Constatation(s)

INFRACTIONS

BT100: Absence d'installation de mise à la terre, veuillez y remédier d'urgence. (L1-5.4.2)

BT102: Veuillez placer un sectionneur de terre (barrette de sectionnement). (L1 5.4.3.5)

BT114: La section minimum du conducteur de terre, entre la prise de terre et le sectionneur-terre, doit être de 16 mm² si les conducteurs sont en cuivre et munis d'un revêtement les protégeant contre la corrosion, 25 mm² en cuivre nu, 50 mm² en aluminium ou acier. (L1 5.4.2.2)

BT127: Veuillez réaliser et/ou compléter les liaisons équipotentielles principales. (L1 5.4.4.1)

BT138: Rupture de liaison de terre sur les prises de courant. (L1 5.3.5.2.b)

BT304: La tension d'alimentation doit être indiquée clairement de manière apparente sur chaque tableau de répartition et de manœuvre. (L1 3.1.3.3a)

BT311: Repérer les circuits de manière claire et durable. (L1 3.1.3.1)

BT404: Toute installation électrique fait l'objet d'un ou plusieurs, schémas de circuits et plans de position. (L1 3.1.2.1a)

BT405: Les schémas, les plans et les documents reprennent de manière univoque le numéro, la version et la date de la version. (L1 3.1.2.)

BT414: Les schémas unifilaires et les plans de position doivent être signés et datés par la personne responsable de l'exécution des travaux. (L1 3.1.2.1a)

BT602: Les masses du matériel électrique à basse tension de la classe I sont reliées au conducteur de protection. (L1 4.2.4.3a)

BT702: Le matériel installé ne correspond pas aux facteurs d'influences externes présents. (L1 9.1.6 & 5.1.4)

BT705: Le matériel électrique en montage apparent sur des matériaux combustibles est pourvu d'une enveloppe en matériau non combustible, ignifugé ou autoextinguible ; où complètement séparé de ces matériaux combustibles par des éléments en matériaux non combustibles, ignifugés, ou autoextinguibles. (L1 4.3.3.5a)

BT900: Un DDR, dont le courant de fonctionnement est au maximum 300 milliampères, est au moins placé à l'origine de l'installation électrique. (L1 4.2.4.3.b)

BT905: Dans les installations électriques domestique les circuits desservant : les lieux contenant une baignoire et/ou une douche, les lave-linges, les sèche-linges, les lave-vaisselles, les éclairages et les socles de prise de courant non destinés à l'alimentation des appareils et des machines fixes ou à poste fixe doivent être protégé par un DDR 30mA maximum. (L1 4.2.4.3.b)

BT913: Circuits à équilibrer : les fusibles doivent être de la même intensité nominale. (L1 4.4.1.5)

BT917: Dans les installations domestiques, seuls les coupe-circuits à fusibles ou petits disjoncteurs à broches et les petits disjoncteurs sont admis pour la protection des circuits (type D interdit). De plus, les bases et embases des coupe-circuits à fusibles ou petits disjoncteurs à broches doivent avoir des éléments de calibrage (L1 5.3.5.5.a).

BT927: Chaque appareil ou machine (mobile) à poste fixe d'une puissance nominale supérieure ou égale à 2600 W est alimenté séparément par un circuit exclusivement dédié. (L1 5.2.1.2)

BT1001: Les conducteurs isolés et les câbles installés en faisceaux ou en nappe ont au moins la caractéristique F2 ou au moins la classe Cca. (L1 5.2.7.3) BT1003: La section des conducteurs des circuits alimentant des socles de prises de courant doit être de minimum 2,5 mm²: y remédier. (L1 5.2.1.2)

BT1007: Raccords sucres à remplacer par des borniers réglementaires. (L1 1.4.1.3)

BT1008: Les conduits doivent être conformes aux normes. (L1 5.2.9.3)

BT1101: Isolement général de l'installation électrique non mesuré : installation en service. Veuillez nous contacter dès qu'un contrôle est possible. (L1 6.4.5.1)

BT1201: L'installation électrique doit être réalisée avec du matériel électrique sûr. (L1 1.4.2.1)

BT1208: Isoler ou enlever les conducteurs qui sont déconnectés et/ou non utilisés. (L1 1.4.2.1)

BT1211: Fixer correctement les câbles volants à l'aide d'attaches compatibles avec le câble. (L1 5.2.9.5)

BT1212: Revoir la gaine du câble ou le conduit des conducteurs coupé trop court et améliore l'introduction du câble dans le matériel. (L1 5.2.6.1)

BT1216: Réaliser les connexions dans des boites, boitiers, armatures, pavillons de luminaire, ..., selon les règles de l'art. (L1 5.2.6.1)
BT1221: Les socles de prise de courant ont un degré de protection d'au moins IPXX-B, les socles de prise de courant dont le courant assigné ne dépasse pas 16A et 250V pour la tension ont un degré de protection d'au moins IPXX-D (ex : avec sécurité enfant). (L1 5.3.5.2a)

BT1501: Le point de la disposition dérogatoire L1 sec 8.2.1. Ancienne installation n'est pas respecté

REMARQUES

BT1302:Le bienétait meublé/habité lors de notre passage Nous vous conseillons de revoir l'installation dans sont ensemble

Ce tableau est complet Suite sur une page complémentaire

DTT INF E 20 FR -(04)- 12/06/2023



Suite des croquis sur page annexe :

Zoning Industriel des Hauts-Sarts Rue de Hermée 225 4040 HERSTAL TVA BE0507 735 513 Tel 04/230.33.00 E-Mail secretariat@pro-control.be

DESCRIPTION SOMMAIDE DES DIFFERENTS TARI FALIX ET CROQUIS À MAINS I EVÉE ROUR I ES VENTES

Câblealimentationtableau	maire: Adresse of	de visite : 7070 LE RO m²,type:VVB	Nombre de tableau	-	cuits terminaux:2
TD :AV	TD:/	TD :	TD:/	TD :/	TD:/
	INT. G.: /	INT. G.: /	INT. G.:/	INT. G.:/	INT. G.:/
F 10A CTLMB 2X2.52	IN1. G '	INT. G /	INT. G/	INT. G/	IINT. G/
IF 20A CTLMB 2X2.5 ²					
2F 15A CTLMB 2X2.5 ²					
odification: (D)isioncteur or	 u (F)usible Nombre de (P)ôl	e / (Δ)mnèrage / Section e	n mm²	Ter	nsion de service : 2x230V
		e / (A)mperage / Section e		Tel	ISION de Service . =/=====
ROQUIS SOMM	AIRE:				
P106 AV			Wisins D	52	A Constant of the constant of
a) (Alto	Mariso -FX4 Q	50T)	CHAV X	3 12	Q CHARA
TIP QUE	200		Signature OA : G	Grégory Godart Sign	nature demandeur :
10 (D) E	San (in R		Agent visiteur:GOI		· · · · · · ·
			PROCONTI	ROL COORTORIOUS	
Suite des croquis sur nac	_		Rue de Hermée 225 4040 HER BE0507735513 - 04/230.33.00 secretariat@pro-control.be	01/10/2025	



kWh 0 8 6 8 0 7 3

220V

1

10(40)A C=480tr/kWh

Nº 2515266

C 112 85

50Hz

G14X - 1985

CONTIGEA

Schlumberger























